



Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali
Analysen eidgenössischer Urnengänge

Analyse des votations fédérales du 12 juin 1994

Boris Wernli, Pascal Sciarini, José Barranco

Résultats des votations	Oui	Non
Article sur l'encouragement de la culture	1 058 654 51.0 %	1 017 924 49.0 %
Naturalisation facilitée des jeunes étrangers	1 114 561 52.9 %	993 686 47.1 %
Constitution d'un corps suisse de Casques bleus	898 925 42.8 %	1 203 870 57.2 %
Ayants droit de vote	4 603 160	
Participation	45.8 %	



**Université
de Genève**

Institut de recherche sociale pratique GfS
bureau de Berne, Bärenplatz 2
3011 Berne, téléphone 031 311 08 06, téléfax 031 311 08 19
Zurichstr. 107, 8134 Adliswil
téléphone 01 709 11 11, téléfax 01 709 11 09

Département de Science politique
Faculté des sciences économiques et sociales
102, boulevard Carl-Vogt, 1211 Genève 4, tél. 022 705 83 60

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 les votations et les élections fédérales sur la base d'interviews menés scientifiquement. L'Institut de recherche GfS est responsable de la continuité des analyses. Le commentaire de la présente analyse est l'œuvre du Département de science politique de l'université de Genève.

Institut de recherche GfS

Directeur de projet: Claude Longchamp
Secrétariat: Liliana Leins, Liselotte Müller

TED/Banque de données: Peter Kraut
Chef des travaux pratiques: Georges Ulrich

Université de Berne *(anciennement: centre de recherche en politique suisse)*

Responsable: Prof. Hanspeter Kriesi

Auteurs: Boris Wernli
Pascal Sciarini
José Barranco

Composition et impression

Satzart SA, Berne
Imprimerie Heinz Arm, Berne

Commandes

Les analyses VOX sont disponibles au prix de fr. 75.- (étranger: fr. 85.-) par an. Des numéros séparés peuvent être commandés au prix de fr. 25.- (étranger: fr. 30.-) auprès du secrétariat du GfS, Centre de recherche, Zürichstr. 107, 8134 Adliswil, tél: 01-709 11 11, fax: 01-709 11 09.

Citations et copyright

Pour le présent numéro: Boris Wernli, Pascal Sciarini, José Barranco: Analyse de la votation fédérale du 12 juin 1994, VOX N° 53, GfS et DSP, Adliswil/Berne 1994. D'une manière générale: Analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'institut de recherche sociale pratique GfS en collaboration avec les départements de sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, Adliswil 1977 ss.

18^e année, © by GfS et DSP
Tirage: 1250 exemplaires

Table des matières

1. Introduction	5
2. Casques bleus	7
2.1 La situation de base	7
2.2 Le profil du vote	8
2.3 Les motivations du vote	17
2.4 Le soutien aux arguments	20
3. Article sur l'encouragement de la culture	22
3.1 La situation de base	22
3.2 Le profil du vote	23
3.3 Les motivations du vote	27
4. Naturalisation facilitée des jeunes étrangers	30
4.1 La situation de base	30
4.2 Le profil du vote	30
4.3 Les motivations du vote	35
4.4 Le soutien aux arguments	35
5. La participation	38
5.1 Le mode de participation	38
5.2 La participation selon les caractéristiques socio-démographiques et politiques	38
6. Conclusion	40
7. La méthodologie	44
Analyse des votations fédérales du 12 juin 1994	45

Tableau 1.1: Résultats effectifs des votations pour l'ensemble de la Suisse et par canton en pourcent des votants

Canton	Résultats des votations du 12 juin 1994			
	Participation en %	Culture % «oui»	Naturalisation % «oui»	Casques bleus % «oui»
CH	45.8	51.0	52.9	42.8
ZH	48.6	50.8	57.0	46.0
BE	48.3	53.3	55.2	45.2
LU	48.3	48.5	47.8	39.1
UR	42.1	40.5	41.7	31.6
SZ	45.4	35.7	37.7	27.8
OW	42.5	44.6	46.1	34.5
NW	47.5	45.6	49.1	34.9
GL	48.4	41.5	41.3	32.2
ZG	53.3	47.7	52.6	43.5
FR	39.1	54.7	56.7	47.8
SO	54.1	44.6	46.1	40.2
BS	53.5	63.5	55.6	49.7
BL	48.0	55.2	53.1	47.7
SH	69.1	41.4	48.1	32.4
AR	55.0	37.0	45.8	32.4
AI	37.7	29.6	32.4	24.7
SG	49.8	41.3	43.0	35.1
GR	35.1	53.3	53.6	38.6
AG	43.6	42.1	46.8	38.6
TG	49.2	36.9	39.6	32.2
TI	50.1	61.5	45.9	33.1
VD	35.9	57.1	69.0	53.0
VS	51.9	54.2	45.3	39.5
NE	37.5	58.7	66.1	52.9
GE	42.1	68.3	70.6	54.7
JU	33.3	64.1	61.6	52.4

Source: Journal de Genève, 13.6.94

1. Introduction

Les trois objets mis en votation populaire le 12 juin 1994 ont tous été refusés. Si le «non» a été le plus clair concernant la création d'un corps suisse de Casques bleus (57 pour cent), les projet d'octroi de la naturalisation facilitée aux jeunes étrangers et d'article en faveur de la culture, exigeant une modification de la Constitution, ont bien été approuvés par le peuple, mais refusés par les cantons (respectivement 53 et 51 pour cent de «oui», mais 13 et 12 cantons contre). Nous nous trouvons donc dans un cas de figure où le principe de la démocratie a été mis en échec par celui du fédéralisme. C'est respectivement la septième et huitième fois que ce phénomène se produit en Suisse, la dernière remontant à 1983 lorsque l'article sur l'énergie avait été finalement refusé par 9 cantons et 6 demi-cantons alors que 51 pour cent des votants l'avaient approuvé. Les commentaires enflammés qui ont suivi les résultats du scrutin ont été très critiques envers les autorités fédérales qui n'ont pas su convaincre la population de se rallier à ses arguments: si certains journalistes ont fait preuve d'un ton modéré envers le gouvernement, d'autres ont parlé de «camouflet», de «gifle», voire de «carton rouge» (coupe du monde de football oblige...), tout en rappelant que les «sept Sages» restent sur une longue série d'échecs, en particulier en matière de politique étrangère. La diversité des objets refusés empêche néanmoins de se focaliser sur les seules relations avec l'extérieur et témoigne d'un malaise plus généralisé et profond: si le Conseil fédéral s'est vu largement désavoué le 12 juin, il en est de même pour trois des partis gouvernementaux (le parti socialiste, le parti radical et les démocrates-chrétiens) et pour une grande partie de la classe politique. A travers ces faits se pose le problème de la confiance des citoyen-ne-s envers leurs dirigeants; nos données montrent qu'une majorité des citoyen-ne-s (52 pour cent) n'ont pas confiance dans les autorités, que le tiers est confiant et que 15 pour cent des personnes interrogées sont indécises à ce sujet. Ceci, nous le verrons plus loin dans les différentes parties de cette brochure, a été d'une importance primordiale pour le résultat des votations, les personnes méfiantes ayant très largement refusé tous les objets, au contraire de celles confiantes dans les autorités.

Concernant la participation, 46 pour cent des citoyen-ne-s ont voté le 12 juin 1994, elle est relativement plus élevée que la moyenne des dernières années (environ 40 pour cent), ce qui peut s'expliquer par la campagne fortement médiatisée faite autour de l'objet «moteur» du scrutin, la loi permettant la création d'un corps de Casques bleus, même si, surtout en Suisse alémanique, certains partis s'étaient ouvertement plaints du peu de moyens investis, l'économie n'étant pas directement impliquée dans le scrutin. La participation annoncée dans les interviews de l'analyse VOX s'élevait à 64 pour cent. Deux éléments d'explication peuvent être apportés à ce sujet: une partie des interviewés peut avoir tendance à vouloir se conformer au stéréotype du «bon citoyen devant voter» durant l'enquête (pression sociale incitant à voter), de plus les personnes répondant le plus volontiers aux enquêtes par questionnaires sont en général intéressées par la politique et plus aptes à se mobiliser lors des scrutins.

Le même phénomène est observable concernant les taux d'acceptation des objets soumis au vote. Ils sont de manière générale plus élevés dans l'échantillon que les taux réels enregistrés par la Chancellerie fédérale. Comme pour la participation, plusieurs facteurs peuvent intervenir mais l'explication la plus plausible réside dans le fait que les individus intéressés à la

Tableau 1.2: Importance des différents projets en votation le 12 juin 1994

Objet	Importance personnelle (moyenne sur 10)	Importance pour le pays (moyenne sur 10)
Naturalisation	6.1	6.5
Casques bleus	5.4	6.4
Encouragement de la culture	5.1	5.5
(n) variant entre 977 et 992 Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12.6.94		

politique sont certainement sur-représentés dans l'échantillon, car étant les plus susceptibles de répondre à une enquête. Or ces personnes ont plus souvent accepté les objets mis en votation que les autres, nous le constaterons plus tard.

Le *tableau 1.2*, portant sur l'importance des différents projets portés aux urnes le 12 juin 1994, nous apprend que l'objet revêtant la plus grande importance pour les personnes interrogées, que ce soit personnellement ou pour le pays, a été l'arrêté sur la naturalisation facilitée des jeunes étrangers. Ceci contraste singulièrement avec la campagne qui avait été axée principalement sur le thème des Casques bleus, laissant de côté les autres objets qui paraissaient moins disputés. Nous constatons néanmoins, en approfondissant l'analyse, que les répondants à l'enquête ont répondu de manière très peu différenciée¹ à cette question, en attribuant à peu près la même importance à chaque item, ce qui tempère l'affirmation ci-dessus.

De plus, nous constatons dans le *tableau 1.3* qu'il existe un lien très fort entre l'importance attribuée aux projets et l'orientation du vote; nous observons systématiquement que les personnes attribuant une importance faible à un objet ont tendance à le rejeter dans une très large mesure, tandis que celles fortement attachées à un projet montrent le comportement contraire. Ceci peut être l'objet d'un phénomène psychologique de rationalisation, un individu rejetant un objet niant son importance pour justifier son choix, surtout dans le contexte médiatisé de la votation, mais cette observation ne manque pas de soulever le problème de l'intensité de la préférence développé par Dahl², qui n'est pas prise en compte par notre système de choix collectif. Ce dernier pose la question de la légitimité d'une décision qu'une majorité prend en rejetant une alternative ayant très peu d'importance pour elle et qui l'emporte sur une minorité pour laquelle cet objet a une très grande importance. Sachant qu'en l'occurrence deux des objets ont en fait été imposés à la majorité par une minorité, la question s'avère on ne peut plus pertinente.

¹ Alpha de Cronbach de respectivement 0.69 pour le pays et 0.76 pour l'importance personnelle.

² Dahl, Robert A. 1956: A Preface to Democratic Theory. Chicago & London: University of Chicago Press.

Tableau 1.3: *Importance des différents projets et orientation du vote*

Importance de l'objet pour le votant	Casques bleus % «oui»	Naturalisa- tion % «oui»	Culture % «oui»
<i>Importance pour le pays</i>			
Faible	12	20	23
Moyenne	37	61	66
Forte	64	80	82
V de Cramer	0.39**	0.43**	0.49**
<i>Importance personnelle</i>			
Faible	18	30	25
Moyenne	42	66	62
Forte	68	78	85
V de Cramer	0.44**	0.40**	0.51**
**p<.01			

2. Casques bleus

2.1 La situation de base

La loi fédérale concernant les troupes suisses chargées d'opérations en faveur du maintien de la paix (LOMP) aurait habilité le Conseil fédéral à mettre des casques bleus suisses à disposition de l'ONU ou de la CSCE. Cette loi a obtenu le soutien d'une large majorité parlementaire, mais a été contestée par un référendum, lancé simultanément par plusieurs comités, qui a réuni quelques 90 000 signatures. Bien que n'ayant pas atteint l'intensité dramatique qui a caractérisé le vote sur l'EEE, la campagne référendaire qui a précédé le vote sur les casques bleus a néanmoins été animée, en particulier en Suisse alémanique. Au-delà de l'enjeu spécifique soulevé, ce vote était à nouveau déterminant du point de vue de la définition de la position de la Suisse dans son environnement international. A ce titre, il était considéré comme un test de la capacité de l'élite favorable à l'ouverture à contrecarrer la tendance isolationniste majoritaire lors du vote sur l'EEE.

Tirant les leçons du vote du 6 décembre 1992, les autorités ont pris garde de lancer la campagne de façon précoce. De leurs côtés, les opposant ont une nouvelle fois cherché à dramatiser le débat et à le porter sur le terrain des émotions, à l'aide d'arguments simplificateurs – voire réducteurs – concernant le coût de l'opération, les dangers courus par les casques bleus suisses, ou la mise en danger de la neutralité. Alors que les sondages réalisés dans les semaines précé-

tant le vote accordaient une avance confortable au camp du Oui³, le peuple a pourtant nettement rejeté la loi instaurant la création d'un corps de casques bleus suisses (seulement 42.8 pour cent de oui). Si ce vote n'a pas été le théâtre d'une opposition Suisse romande-Suisse alémanique aussi marquée que lors du scrutin sur l'EEE, on relèvera tout de même que les partisans des casques bleus ont été majoritaires dans les quatre cantons purement francophones (Genève, Vaud, Neuchâtel et Jura), mais dans aucun canton alémanique; le minimum de soutien a été enregistré dans le demi-canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures (24.7 pour cent). Intervenant après le rejet de l'adhésion à l'ONU du 16 mars 1986 et celui de l'entrée dans l'EEE du 6 décembre 1992, ce vote constitue une nouvelle sanction contre la politique extérieure de la classe politique gouvernante, en général, et du Conseil fédéral, en particulier⁴.

2.2 Le profil du vote

Dans les jours qui ont suivi le scrutin, des études par commune, portant sur l'un ou l'autre canton ou sur la Suisse dans son ensemble⁵, ont principalement mis l'accent sur trois types de clivage: ville-campagne, niveau de formation, et revenu. Notre enquête par sondage confirme l'importance de ces trois clivages (*tableau 2.1*). Toutefois, elle montre que deux autres variables – le statut social et l'âge – ont également influencé de façon significative le vote sur les casques bleus.

Premièrement, le vote sur les casques bleus a été fortement marqué par un clivage que l'on peut dénommer clivage de classe, que l'on peut mesurer par le niveau de formation, le statut social, ou le revenu du ménage. Les différences de vote selon le niveau de formation sont les plus prononcées: alors que les personnes disposant d'un niveau de formation élevé (collège ou université) ont plébiscités les casques bleus (trois quarts d'acceptants), les personnes disposant d'un niveau de formation élémentaire (école obligatoire ou apprentissage) les ont massivement rejetés (à peine un tiers d'acceptants). Cette opposition se reflète dans le comportement de vote selon le statut social: les paysans (surtout), les ouvriers, les cadres moyens et les commerçants/artisans ont rejeté les casques bleus, alors que les cadres supérieurs, les enseignants, et les personnes de profession libérale académique ont, à des degrés certes divers, opté pour le «oui». Enfin, ce clivage de classe se manifeste également au travers des différences de vote selon le revenu du ménage: plus ce revenu est élevé, et plus l'acceptation des casques bleus est élevée⁶.

³ Voir notamment la série de six sondages réalisés par l'institut LINK entre le mois de janvier et la fin mai 1994. Dix jours avant le vote, cet institut donnait 46% de Oui, 35% de Non, et 17% d'indécis (*Le Matin*, 2.6.1994).

⁴ Rapport du Conseil fédéral sur la politique extérieure de la Suisse dans les années 1990, Berne, 29 novembre 1993.

⁵ Ladner, Andreas und Meuli, Urs: Die Volksabstimmung vom 12. Juni 1994 über das Bundesgesetz vom 18. Juni 1993 über schweizerische Truppen für friendenerhaltende Operationen (Blauhelme). Eine Analyse der Abstimmungsergebnisse in sämtlichen Gemeinden der Schweiz. Soziologisches Institut der Universität Zürich (Kleine Zürcher Gemeindestudien).

⁶ Notons que l'effet de cette variable ne disparaît pas si on le contrôle par le niveau de formation: l'influence du revenu demeure significative pour chaque niveau de formation.

Tableau 2.1: Casques bleus – comportement selon les caractéristiques démographiques

Caractéristiques/catégories	% «oui»	(n)	V de Cramer
Total effectif	42.8		
Total VOX	48	616	
<i>Sexe</i>			n.s.
Hommes	47	327	
Femmes	50	289	
<i>Formation</i>			0.32**
Ecole obligatoire	32	59	
Apprentissage/Ecole professionnelle	39	323	
Supérieure professionnelle/ETS	49	103	
Collège, gymnase	77	60	
Université	78	64	
<i>Statut social</i>			0.24**
(Paysan	19	21)	
(Profession libérale académique	82	17)	
Commerçant/artisan	44	77	
(Enseignant	67	27)	
Cadre moyen	45	150	
Cadre supérieur	55	74	
Ouvrier sans qualification	48	40	
Ouvrier qualifié	35	110	
<i>Revenu du ménage</i>			0.21**
Moins de 3'000.–	33	58	
Entre 3'000.– et 5'000.–	46	107	
Entre 5'000.– et 8'000.–	50	125	
Plus de 8'000.–	65	126	
<i>Lieu de résidence</i>			0.20**
Grande ville	67	126	
Ville petite et moyenne	47	259	
Campagne	39	231	
<i>Age</i>			0.15**
18–29 ans	61	111	
30–39 ans	51	99	
40–49 ans	47	135	
50–59 ans	43	113	
60–69 ans	44	66	
70 ans et plus	39	83	

**p<.01, n.s.: non-significatif.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12.6.94

Deuxièmement, ce vote a bien été marqué par un clivage ville–campagne: deux tiers des habitants des grandes villes ont accepté la loi instituant les casques bleus, tandis qu’une proportion presque semblable des personnes habitant la campagne l’ont rejetée; les personnes habitant une ville petite ou moyenne se situent entre ces deux pôles, mais plutôt dans le camp des opposants.

Troisièmement, si l’on ne peut pas véritablement parler de clivage générationnel, on observe que l’acceptation des casques bleus suisses est sensiblement plus importante dans les deux premières tranches d’âge (61 pour cent parmi les 18–29 ans, 51 pour cent parmi les 30–39 ans) que dans les suivantes, le minimum d’acceptation (39 pour cent) étant atteint dans la classe d’âge la plus élevée (plus de 70 ans).

En revanche, le sexe, l’intégration sociale (personnes résidant depuis longtemps au même endroit vs personnes plus mobiles), la confession et la pratique religieuse, ainsi que la région linguistique, n’ont joué aucun rôle en la circonstance selon notre enquête. Pour ce qui est du clivage linguistique, nous devons toutefois relever que notre sondage rend imparfaitement compte des résultats réels: alors que la moyenne d’acceptation de l’objet pour la Suisse romande est de 50.1 pour cent selon les résultats par commune⁷, il n’est que de 42 pour cent dans notre sondage; inversement, alors que le taux d’acceptation a été de 41.4 pour cent en Suisse alémanique, il est de 48 pour cent dans notre sondage.

Finalement, une rapide comparaison avec le vote du 16 mars 1986 sur l’adhésion à l’ONU montre que les différences entre groupes sociaux ont été plus prononcées lors du vote sur les casques bleus. Le vote sur l’ONU avait, en effet, été caractérisé par un vaste front de refus, seul le niveau de formation ayant influencé significativement le vote⁸. Par certains côtés, le profil socio-démographique des partisans et des opposants aux casques bleus est plus proche de celui observé lors du vote sur l’EEE⁹: dans les deux cas, le clivage de classe (niveau de formation et statut social) et le clivage ville–campagne ont été déterminants. Les deux principales différences tiennent au clivage linguistique, décisif lors du vote sur l’EEE mais peu présent lors du vote sur les casques bleus, et au clivage générationnel, absent dans le premier cas, mais présent dans le second. Plus globalement, et à titre de bilan intermédiaire, on peut faire l’hypothèse que ces résultats témoignent d’une forte cristallisation des oppositions en matière de politique extérieure au sein des sous-groupes de population, favorisée par le vote sur l’EEE.

Au lendemain du vote sur les casques bleus, les commentaires s’accordaient pour interpréter le rejet net du peuple comme une marque de défiance à l’égard du Conseil fédéral, et singulièrement à l’égard de sa politique extérieure. Le *tableau 2.2* confirme, comme lors du vote sur l’EEE, l’étroite correspondance existant entre la confiance accordée au Conseil fédéral et la décision de vote. Notons, pour commencer, que la proportion de méfiants dans notre échan-

⁷ Ladner und Meuli, op. cit., p. 11.

⁸ Analyse de la votation fédérale du 16 mars 1986. GfS, Forschungszentrum für schweizerische Politik, VOX Nr. 29, Zürich/Bern 1986.

⁹ Kriesi, Hanspeter; Longchamp, Claude; Passy, Florence; Sciarini, Pascal: Analyse-VOX de la votation fédérale du 6 décembre 1992 sur l’EEE. Genève/Zürich: Département de science politique/GfS-Forschungsinstitut, 1993.

Tableau 2.2: Casques bleus – Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% «oui»	(n)	V de Cramer
Total effectif	42.8		
Total VOX	48	616	
<i>Confiance dans le gouvernemen</i>			0.42**
Confiant	69	205	
Indécis	68	91	
Méfiant	26	302	
<i>Intérêt pour la politique</i>			0.27**
Très intéressé	64	199	
Plutôt intéressé	46	297	
Plutôt pas/pas du tout intéressé	25	118	
<i>Proximité par rapport à un parti</i>			0.19**
Très attaché	66	64	
Assez attaché	49	100	
Simple sympathisant	54	184	
Proche d'aucun parti	38	176	
<i>Lien avec un parti</i>			0.34**
Parti socialiste suisse	76	116	
(PES	56	18)	
(PEP, Adi	63	24)	
Parti démocrate chrétien	53	58	
Parti radical-démocratique	49	99	
Union démocratique du centre	18	40	
(Démocrates Suisses/Automobilistes	13	16)	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>			0.33**
Gauche	71	116	
Centre	40	190	
Droite	38	112	
pas de position	36	87	
<i>Appartenance à une organisation de protection de l'environnement/nature</i>			0.30**
Membre	65	170	
Membre potentiel	55	214	
Non-membre	29	216	
<i>Appartenance à un mouvement pacifiste</i>			0.31**
(Membre	87	30)	
Membre potentiel	74	104	
Non-membre	40	457	

**p<.01

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12.6.94

tillon franchit le cap des 50 pour cent (52 pour cent, contre 42 pour cent lors du vote sur l'EEE). Le pourcentage des méfiants, qui fluctuait entre 28 pour cent et 48 pour cent dans la décennie précédente¹⁰ selon le contenu des projets soumis au vote et de la situation politique dans lequel il s'insérait, semble tendanciellement s'accroître depuis quatre ou cinq ans. Cela étant, sur un enjeu de politique extérieure comme les casques bleus, où la campagne pour le «oui» a été portée à «bout de bras» par le Conseil fédéral, il est naturel qu'une personne opposée à l'opinion du Conseil fédéral sur cet enjeu soit méfiante à son égard. En d'autres termes, il est en l'occurrence logique que le niveau de méfiance soit fortement lié au vote. A ce titre, la source d'inquiétude ne réside pas tant dans cette grande corrélation entre degré de méfiance et comportement de vote, mais dans la difficulté croissante du Conseil fédéral à gagner la confiance des Suisses, autrement dit dans l'approfondissement du clivage entre l'élite gouvernante et le peuple.

Deuxièmement, on constate que le vote sur les casques bleus n'a pas seulement été marqué par ce clivage entre la classe politique et le peuple, mais aussi par un clivage, au sein de l'opinion publique, entre les personnes politiquement intégrées et les autres. Nous utilisons comme indicateur de l'intégration politique l'intérêt pour la politique, d'une part, et la proximité par rapport à un parti politique, de l'autre. Dans les deux cas, nous observons clairement que le soutien aux casques bleus est étroitement lié au degré d'intégration politique: plus une personne est intéressée par la politique ou se sent proche d'un parti, et plus elle a tendance à soutenir les casques bleus.

Ceci dit, et c'est notre troisième point, il ne faudrait pas en conclure qu'il existe un consensus sur la question des casques bleus parmi les personnes intégrées à la politique. Il existe, au contraire, un clivage très net entre la gauche et la droite. Ceci est indiqué, d'une part, par la position sur l'axe gauche-droite et, d'autre part, par le vote des sympathisants des partis. En effet, il ressort de notre analyse que les personnes de gauche ont clairement voté en faveur des casques bleus, alors que les personnes du centre, de droite, et celles qui ne se situent pas par rapport à cet axe, ont nettement voté contre. Une analyse plus fine tenant compte des sympathies partisans montre que les partisans du PS ont été les plus ardents défenseurs des casques bleus, fidèles en cela au mot d'ordre donné par le parti central. Les sympathisants du PEP/AdI, du PES ont également voté en majorité pour les casques bleus, conformément au mot d'ordre de ces partis. L'électorat du PDC et celui du PRD apparaissent très partagés sur cette question, quand bien même les partis nationaux avaient donné un mot d'ordre clair pour le oui, sans aucune divergence cantonale. Seul parti gouvernemental à avoir donné un mot d'ordre négatif¹¹, l'UDC peut au moins se vanter d'être en harmonie avec ses sympathisants, qui ont massivement rejeté les casques bleus. La même chose vaut pour les Démocrates suisses et le parti des automobilistes.

¹⁰ Source: Banque de données VOX.

¹¹ Comme pour l'EEE, les sections bernoise et vaudoise ont pris leur distance avec le parti central en donnant un mot d'ordre positif, rejoints en la circonstance par les sections des cantons de Bâle et Fribourg, ainsi que par la Commission des femmes du parti (Neue Zürcher Zeitung, 8.6.1994)

Tableau 2.3: Casques bleus – Comportement selon les valeurs

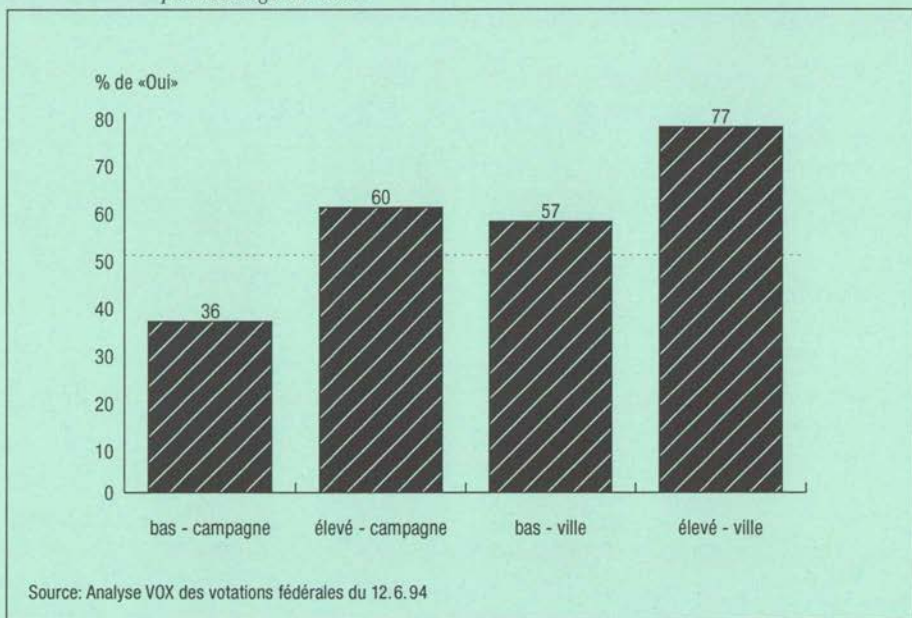
Caracteristiques/catégories	% «oui»	(n)	V de Cramer
Total effectif	42.8		
Total VOX	48	616	
<i>Postmatérialisme</i>			0.22**
Matérialiste	34	206	
Mixte	53	366	
Postmatérialiste	71	44	
<i>Ordre et sécurité</i>			0.34**
Pas important	63	93	
Mixte	68	187	
Important	32	330	
<i>Armée</i>			0.28**
Pour une armée forte	35	259	
Mixte	50	197	
Pour une Suisse sans armée	71	146	
<i>Etrangers</i>			0.46**
Suisses et Etrangers ont les mêmes chances	71	243	
Mixte	53	167	
Pas d'égalité des chances	17	192	
<i>Ouverture</i>			0.45**
Pour une Suisse ouverte au monde	69	326	
Mixte	32	161	
Pour une Suisse qui défend ses traditions ..	15	108	

**p<.01
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12.6.94

Finalement, on constate que le soutien aux casques bleus est nettement plus prononcé parmi les membres ou les membres potentiels des organisations de protection de l'environnement et des mouvements pacifistes, que parmi les personnes qui n'ont pas d'affinités pour ces organisations. Ce résultat, qui est à mettre en parallèle avec le comportement de vote des gens de gauche ou des sympathisants du parti écologiste, se manifeste également très clairement au travers de l'influence des valeurs sur le comportement de vote (tableau 2.3).

Le tableau 2.3 montre que les personnes disposant de valeurs dites postmatérialistes, ou favorables à une Suisse sans armée, ou encore souhaitant que l'on ne mette pas l'accent sur l'ordre et la sécurité, ont largement accepté les casques bleus. A l'inverse, les personnes plutôt animées par des valeurs matérialistes, celles accordant de l'importance à l'ordre et à la sécurité, et celles favorables à une armée forte, ont clairement rejeté les casques bleus. A notre avis, ce résultat montre bien qu'au-delà de l'enjeu strictement lié aux casques bleus et à leur contribution du

Graphique 2.1: Casques bleus – vote selon le niveau de formation et le lieu de résidence: pourcentage de «oui»

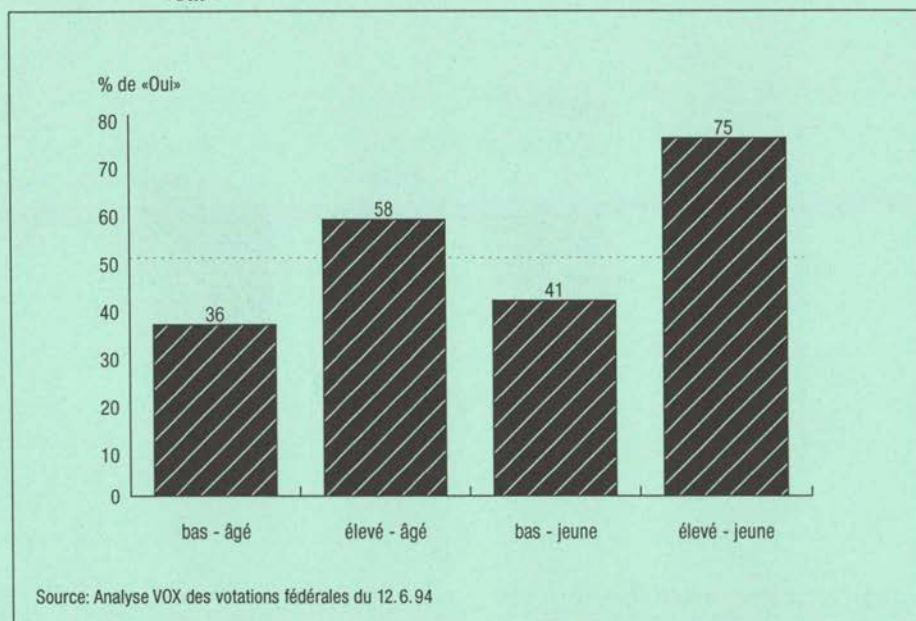


point de vue de l'armée ou de la sécurité, ce vote a été, une nouvelle fois, l'occasion d'un affrontement entre deux conceptions antagonistes de la Suisse. Ceci est d'ailleurs clairement attesté par la très forte association observée entre les axes ouverture-tradition et égalité-inégalité des chances entre Suisses et Etrangers, d'une part, et le résultat du vote, de l'autre: les répondant/es qui préfèrent l'ouverture de la Suisse à la défense des traditions sont très nettement favorables aux casques bleus, alors que les personnes qui privilégient la défense des traditions ont rejeté les casques bleus presque unanimement; de même, les personnes qui sont d'avis que les Etrangers devraient avoir les mêmes chances que les Suisses ont massivement accepté la loi, tandis que les personnes qui pensent que les Suisses devraient avoir de meilleures chances l'ont massivement rejetée.

Une analyse plus fine de l'impact des différentes oppositions de valeur sur le comportement de vote¹² met en évidence la prépondérance de l'opposition ouverture-tradition. Néanmoins, les oppositions Suisses-Etrangers et ordre et sécurité ont également un impact spécifique significatif sur la décision de vote.

¹² Procédure de régression logistique, qui permet de mesurer l'influence spécifique de variables indépendantes sur une variable dépendante dichotomique (ici, oui-non). Globalement, les oppositions de valeurs permettent de prédire 77% des réponses (80% des oui, et 73% de non).

Graphique 2.2: Casques bleus – vote selon le niveau de formation et l'âge: pourcentage de «oui»

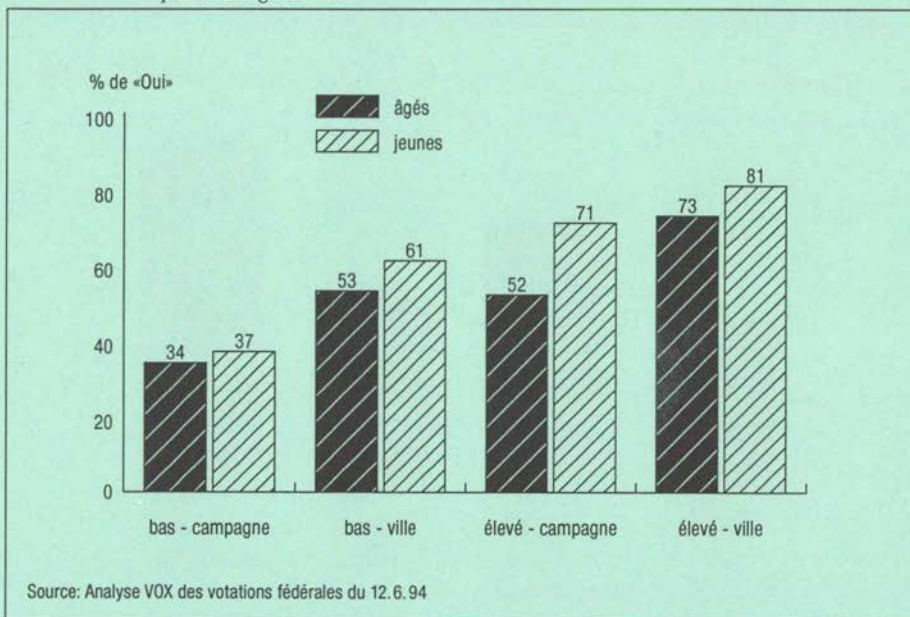


Dans la dernière partie de cette étude du profil du vote, nous examinons brièvement comment les principaux clivages – socio-démographiques, politiques et de l'ordre des valeurs – que nous venons de mettre en évidence se sont articulés lors du vote du 12 juin sur les casques bleus suisses. Le *graphique 2.1* montre que le niveau de formation et le lieu de résidence se conjuguent dans l'explication du rejet des casques bleus¹³. Si le fait d'habiter en ville peut compenser le fait de ne disposer que d'un niveau de formation élémentaire et, inversement, le fait de disposer d'un niveau de formation élevé peut compenser le fait d'habiter à la campagne (dans ces deux cas de figure, le taux d'acceptation dépasse largement 50 pour cent), on observe que la combinaison d'un niveau de formation inférieur et un habitat rural augmentent fortement les chances d'un vote négatif. Le *graphique 2.2* montre quant à lui que l'effet du niveau de formation est particulièrement significatif parmi les jeunes.

Le *graphique 2.3* présente l'effet cumulé des trois principaux facteurs socio-démographiques. On observe que la différence dans le comportement de vote entre les jeunes et les plus âgés est atténuée par la prise en compte simultanée du contexte (ville-campagne) et du niveau de

¹³ Pour les besoins de l'analyse, nous recodons les différentes variables en deux catégories. Un niveau de formation «élevé» correspond aux personnes ayant fréquenté le collège/gymnase, l'ETS, ou l'Université/poly; un niveau de formation «bas» comprend les personnes ayant suivi l'école obligatoire, un apprentissage ou une école supérieure professionnelle. La «campagne» regroupe les personnes habitant à la campagne, la «ville» celles qui habitent dans une grande ville ou dans une agglomération petite ou moyenne. La classe «jeune» comprend les personnes qui ont moins de 40 ans, la classe «âgée» les plus de 40 ans.

Graphique 2.3: Casques bleus – vote selon le niveau de formation, le lieu de résidence et l'âge: pourcentage de «oui»

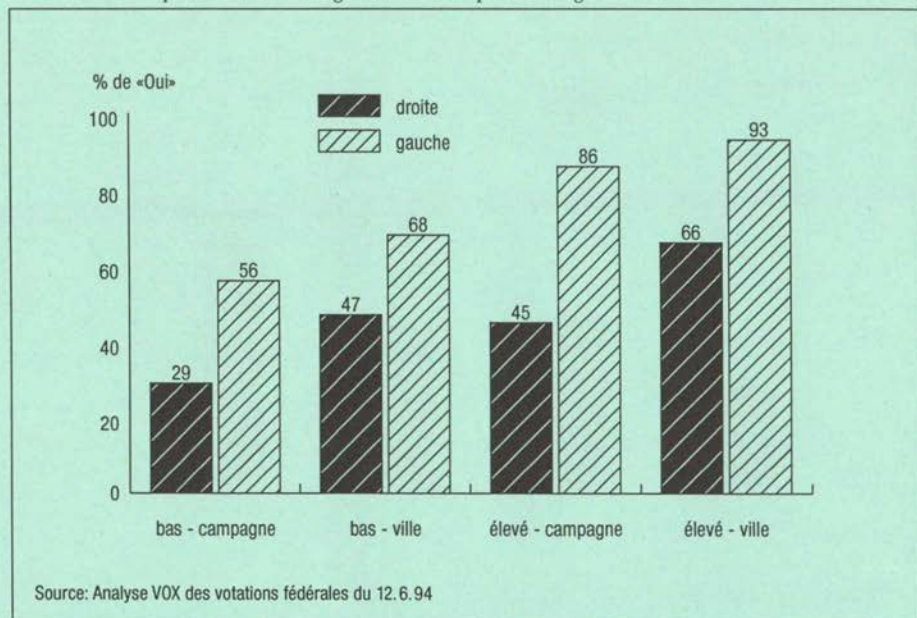


formation. Le *graphique 2.4* introduit l'effet de l'orientation selon l'axe gauche-droite. Quel que soit le contexte et le niveau de formation, les personnes de gauche ont voté largement plus favorablement pour les casques bleus que les personnes de droite. Même les personnes ne disposant que d'un niveau de formation élémentaire et habitant la campagne ont majoritairement voté «oui». A l'inverse, parmi les personnes de droite, seules celles habitant la ville et de niveau de formation élevé ont en majorité soutenu la loi.

Finalement, le *graphique 2.5* prend en compte les plus importants facteurs socio-démographique (niveau de formation), politique (axe gauche-droite), et de l'ordre des valeurs (axe ouverture-tradition)¹⁴. On constate que l'opposition culturelle sur l'axe ouverture-tradition fait sens pour toutes les catégories. Au point que même dans le bastion des opposants, c'est-à-dire parmi les personnes de droite et de bas niveau d'éducation, la préférence pour une Suisse ouverte ramène le vote à la barre des 50 pour cent. Dans deux autres groupes, c'est-à-dire parmi les personnes de gauche et de bas niveau d'éducation, ou parmi les personnes de droite et de haut niveau d'éducation, la préférence pour l'ouverture fait plus que doubler la proportion de

¹⁴ Dans le questionnaire, l'axe gauche-droite est gradué de 0 (extrême gauche) à 10 (extrême droite). Nous avons regroupé les réponses en deux catégories (gauche=0,1,2,3,4; droite=5,6,7,8,9,10). Nous en avons fait de même pour l'axe ouverture-tradition, gradué de 1 à 6 dans le questionnaire (ouverture=1,2; tradition=3,4,5,6).

Graphique 2.4: Casques bleus – vote selon le niveau de formation, le lieu de résidence et la position sur l'axe gauche-droite: pourcentage de «oui»



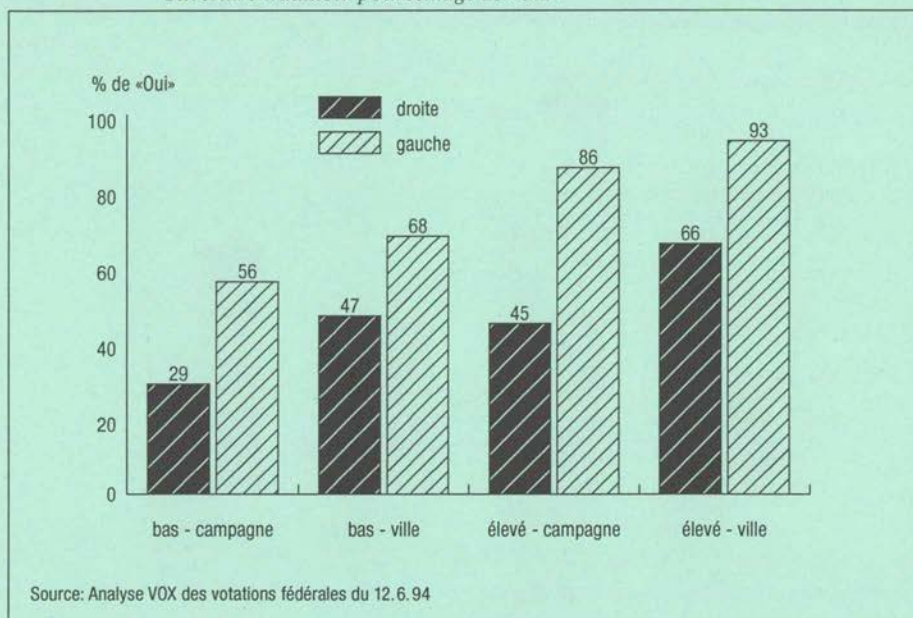
partisans. Enfin, la conjugaison d'un niveau d'éducation élevé, d'une orientation à gauche, et d'une préférence pour l'ouverture, assure quasiment un «oui» unanime.

2.3 Les motivations du vote

L'étude des motivations énoncées spontanément par les partisans des casques bleus pour justifier leur acceptation (tableau 2.4) confirme que celle-ci a été largement déterminée par la volonté de voir la Suisse s'engager sur le plan international et apporter sa contribution à la coopération des Etats: la solidarité internationale (36 pour cent des réponses), l'ouverture vers l'extérieur (30 pour cent), et la participation de la Suisse sur le plan international (28 pour cent) représentant la très grande part de raison évoquées. Un second type de motivations, nettement minoritaire, relève davantage d'un calcul coût-bénéfice; il met en exergue la contribution des casques bleus au maintien de la paix (25 pour cent des réponses), ou plus généralement l'utilité de cette action (9 pour cent).

Dans le camp des opposants, c'est le coût associé à la création et à l'entretien d'un contingent de casques bleus suisses qui apparaît comme la motivation décisive du refus: pour 51 pour cent des réponses – ce qui correspond au tiers des personnes interrogées – cette opération est «trop chère». Outre cet aspect financier, les opposants invoquent un assez large éventail des justifica-

Graphique 2.5: Casques bleus – vote selon le niveau d'éducation, l'axe gauche-droite et l'axe ouverture-tradition: pourcentage de «oui»



tions, ce qui constitue une première indication de la réussite de la campagne menée par les référendaires. Si l'on ajoute au souci financier les autres motifs relevant également d'un calcul coût-bénéfice – inutilité et impuissance des casques bleus (20 pour cent des réponses), dangers encourus par les casques bleus suisses (14 pour cent) – on constate que ces motivations de type rationnel paraissent avoir été prédominantes dans le refus des casques bleus (plus de la moitié des réponses au total). Un second groupe de justifications relève plus directement de la politique extérieure: mise en danger de la neutralité suisse (16 pour cent des réponses) et, plus fondamentalement, affirmation d'une volonté d'isolation de la part d'une frange, certes marginale, d'opposants (11 pour cent des réponses estimant que la Suisse ne doit pas s'engager à l'extérieur, et encore moins pour se mêler aux guerres). Par ailleurs, certains opposants se donnent bonne conscience en considérant que la Suisse en fait déjà assez (14 pour cent des réponses). On notera enfin que la volonté de sanctionner le Conseil fédéral ne constitue un motif de refus des casques bleus pour aucune des personnes interrogées.

On pourrait s'étonner de l'influence de cette question financière – aussi importante en Suisse romande qu'en Suisse alémanique¹⁵ – dans le refus des casques bleus, eu égard au coût somme

¹⁵ Dans les deux contextes, le coût est cité dans 51% des réponses. Pour le reste, les opposants romands ont été moins sensibles à la mise en cause de la neutralité que leurs homologues alémaniques, mais davantage aux risques encourus par les casques bleus suisses.

Tableau 2.4: Casques bleus – Motivation du «oui» et du «non» en pourcent

	participants	non-part.
<i>Motivations du «oui»</i>		
Solidarité internationale/engagement humanitaire	36	28
Ouverture vers l'extérieur	30	21
La Suisse doit prendre part/fournir sa contribution	28	28
Pour la paix/le maintien de la paix/la sécurité	25	27
Utile/bien/nécessaire	9	12
Réservé aux volontaires	6	5
La neutralité n'est pas un obstacle	4	7
Avis de tiers (parti politique, Conseil fédéral)	1	1
Autres réponses	8	12
Total *	147 % (n=419)	141 % (n=170)
<i>Motivations du «non»</i>		
Trop cher	51	42
Les casques bleus sont inutiles/n'apportent rien	20	28
La neutralité est mise en danger	16	13
Trop dangereux/pas clair/les casques bleus suisses vont se faire tuer	14	13
La Suisse en fait déjà assez/la croix-rouge suffit	14	13
La Suisse ne doit pas s'engager à l'extérieur/se mêler aux guerres	11	13
L'ONU est impuissante	5	5
Est-ce vraiment un engagement réservé aux volontaires?	3	1
Avis de tiers	1	0
Autres raisons	18	13
Total*	153 % (n=474)	141 % (n=213)
* Les totaux sont supérieurs à 100%, car deux réponses étaient possibles; les réponses non pertinentes et/ou non motivées n'ont pas été prises en compte		
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12.6.94		

toute limité de l'opération (100 millions de francs par année). Mais, il est vrai que cette proposition de dépense intervenait dans une période marquée par les déficits des entités publiques, au niveau fédéral et cantonal. De plus, les adversaires des casques bleus n'ont pas manqué de tirer profit cet aspect financier et du contexte de la campagne, en traçant des parallèles parfois mensongers entre le coût des casques bleus et le financement de l'AVS.

Ainsi, alors que ce sont avant tout des motifs de type culturel, destinés à soutenir l'ouverture de la Suisse, qui ont décidé les partisans des casques bleus à glisser un «oui» dans l'urne, ce sont, par contraste, des motivations de type rationnel (calcul coût-bénéfice) qui apparaissent prédominantes dans le camp des opposants. On est pourtant en droit de se demander si la «rationalisation» du vote opérée par les adversaires des casques bleus ne constitue pas un moyen

commode de justifier leur opposition, autrement dit si cette rationalisation ne masque pas d'autres préoccupations plus profondes. C'est en tout cas ce que porte à croire la grande corrélation existant entre certaines oppositions – de l'ordre des valeurs – et la décision de vote (section 2.2), à l'exemple du lien étroit existant entre l'opposition ouverture-tradition et la décision de vote. En d'autres termes, on peut penser qu'une prédisposition culturelle favorable à la fermeture et de la défense des traditions, au détriment de l'ouverture et de la modernisation de l'Etat et de la société, sous-tend l'argumentation rationnelle avancée par les opposants pour justifier leur refus des casques bleus suisses.

2.4 Le soutien aux arguments

Le *tableau 2.6* présente quelques uns des principaux arguments avancés par l'un et l'autre camp dans la campagne précédant le vote. Globalement, on constate que, dans les deux camps, certains arguments ont suscité une très forte polarisation entre les partisans et les adversaires des casques bleus suisses, tandis que d'autres arguments suscitent une polarisation plus limitée.

Dans la première catégorie, on dénombre, parmi les arguments des partisans, celui qui conçoit l'engagement des casques bleus comme un acte de solidarité indispensable et celui selon lequel cet engagement complètera favorablement la tradition humanitaire et de bons offices de la Suisse. Par exemple, l'argument selon lequel l'engagement de casques bleus suisses constitue un geste de solidarité indispensable à l'égard des pays qui font déjà l'effort d'envoyer des soldats pour le maintien de la paix est accepté par la quasi totalité (97 pour cent) des partisans de la loi, mais massivement rejeté par les opposants (77 pour cent). Dans le camp des opposants, cette polarisation prévaut pour trois arguments: l'argument relatif aux implications financières, celui qui souligne l'impuissance et l'inutilité des casques bleus et, bien que dans une moindre mesure, celui qui a trait à la neutralité. Par exemple, l'argument des opposants selon lequel il est inadmissible de gaspiller 100 millions par année pour entretenir un corps de casques bleus suisses recueille le soutien de 90 pour cent des adversaires de la loi, mais est combattu par 87 pour cent des partisans.

Deux arguments proférés par les partisans des casques bleus, et un de ceux avancés par les adversaires, font partie d'une seconde catégorie d'arguments, qui ne donnent pas lieu à une telle polarisation. Ainsi, l'argument des partisans selon lequel les casques bleus contribueront à renforcer la sécurité de la Suisse est massivement rejeté par les opposants des casques bleus (89 pour cent), mais à peine majoritairement soutenu par les «oui» (51 pour cent contre 43 pour cent). Un cas de figure analogue vaut pour l'argument des opposants, selon lequel la création d'un corps de casques bleus suisses entraîne automatiquement l'adhésion à l'ONU: celui-ci est fortement rejeté par les partisans (82 pour cent), mais ne convainc pas non plus les opposants (49 pour cent le soutiennent, contre 40 pour cent qui le rejettent)¹⁶. L'argument des partisans relatif aux précautions prises devant contribuer à minimiser les risques encourus par les cas-

¹⁶ Dans une autre perspective, ce résultat tend à montrer que l'opposition aux casques bleus ne constitue pas un vote tactique destiné à bloquer par anticipation une éventuelle future adhésion à l'ONU.

Tableau 2.5: Casques bleus – Evaluation des arguments «pour» et «contre» (ayant voté en pourcent)

		d'accord	pas d'accord	ne sait pas
<i>Arguments «pour»</i>				
L'engagement de casques bleus suisses	total	56	41	3
constitue un geste de solidarité indispensable	oui	97	2	1
à l'égard des pays qui font déjà l'effort d'envoyer des soldats pour le maintien de la paix.	non	17	77	6
La création d'un contingent de casques bleus suisses contribuera à renforcer la sécurité de la Suisse.	total	28	67	5
	oui	51	43	6
	non	7	89	4
La Suisse ne participera qu'aux opérations de maintien de la paix, et le Conseil fédéral aura le droit de retirer le contingent en cas de danger; les risques encourus par les casques bleus suisses seront donc minimes.	total	60	32	8
	oui	88	7	5
	non	34	56	10
La création d'un contingent de casques bleus suisses complétera favorablement la tradition humanitaire et de bons offices de la Suisse.	total	55	42	3
	oui	94	5	1
	non	19	77	4
<i>Arguments «contre»</i>				
L'engagement de casques bleus suisses entraîne une mise en cause inacceptable de la neutralité suisse.	total	36	61	3
	oui	7	92	1
	non	63	33	4
La création d'un contingent de casques bleus suisses entraîne automatiquement une adhésion à l'ONU.	total	32	60	8
	oui	13	82	5
	non	49	40	11
Les casques bleus sont impuissants et inutiles, même pour des opérations de maintien de la paix.	total	38	58	4
	oui	4	93	3
	non	70	25	5
Il est inadmissible de gaspiller 100 millions par année pour entretenir un corps de casques bleus suisses.	total	52	46	2
	oui	12	87	1
	non	90	7	4
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12.6.94				

ques bleus suisses, connaît un autre sort: il est massivement approuvé par les partisans des casques bleus (88 pour cent), mais convainc également une importante minorité des opposants (34 pour cent).

Finalement, nous avons cherché à approfondir l'analyse dans une optique d'explication du vote. Autrement dit, nous avons cherché à répondre à la question suivante: quels arguments ont été déterminants dans la décision de voter «oui» ou «non» à la création d'un contingent de casques bleus suisses? Cette analyse¹⁷ confirme l'impact considérable de l'argument relatif aux coûts entraînés par la création d'un corps de casques bleus suisses sur la décision de vote individuelle. Toutefois, deux autres arguments ont eu une influence presque aussi importante: l'argument des partisans relatif à la solidarité internationale, et l'argument des opposants relatif à l'inutilité et à l'impuissance des casques bleus.

Ce résultat tend à confirmer que les facteurs de type rationnel et de type culturel se conjuguent dans l'explication du vote sur les casques bleus suisses.

3. Article sur l'encouragement de la culture

3.1 La situation de base

L'arrêté fédéral concernant l'introduction dans la constitution fédérale d'un article sur l'encouragement de la culture a été adopté par le Parlement le 18 juin 1993. Cet article avait entre autres buts de donner explicitement une base constitutionnelle à la politique culturelle de la Confédération et de garantir son développement à long terme. Par ailleurs, il s'agissait également de promouvoir la création culturelle et de favoriser l'accès à la culture. Seule une faible partie des parlementaires l'a rejeté. Les craintes principales exprimées lors des débats furent d'une part, que la Confédération n'empiète sur les compétences des cantons et des communes, qui jusqu'alors jouissaient d'une totale liberté en matière de promotion de la culture. D'autre part, il fut également avancé qu'en donnant de nouvelles compétences à la Confédération, on risquait d'augmenter les dépenses de cette dernière alors que sa situation financière est particulièrement difficile.

Ce fut la deuxième apparition de l'encouragement de la culture sur les devants de la scène politique helvétique après une première tentative malheureuse en 1986. A cette époque, une initiative populaire émanant des milieux culturels, qui proposaient que 1 pour cent du budget de la Confédération soit dévolu à l'encouragement de la culture, avait été rejetée catégoriquement par le peuple et les cantons (seulement 16.7 pour cent de votes favorables). Le contre-projet du Parlement, compromis moins exigeant que l'initiative, n'avait guère connu un sort meilleur (39.3 pour cent de oui). Les commentateurs d'alors avaient argumenté que la procédure de vote en vigueur, interdisant le double oui à l'initiative et au contre-projet, avait contribué à disperser les avis favorables à l'introduction d'un tel article dans la constitution fédérale alors que la majorité du peuple semblait accepter cette idée¹⁸. Cette observation a certaine-

¹⁷ Procédure de régression logistique, qui permet de mesurer l'influence de variables indépendantes sur une variable dépendante dichotomique. Globalement, notre modèle prédit 95% des réponses.

¹⁸ Cf. Analyse de la votation fédérale du 28 septembre 1986. VOX No 30. GfS & FSP, Zürich/Bern 1987

ment encouragé nos autorités à remettre récemment l'ouvrage sur le métier, afin d'assurer à la culture une place reconnue. L'article proposé le 12 juin 1994 était d'ailleurs très proche du contre-projet de 1986 puisqu'il consacrait le principe de l'encouragement de la culture en le faisant figurer dans la constitution fédérale tout en restant très vague sur les moyens et la forme d'y parvenir.

Cette deuxième tentative a également connu un échec «procédural». Néanmoins, ce n'est plus un contre-projet qui est venu torpiller l'article sur l'encouragement de la culture. Il s'agit plutôt de la collision entre deux majorités, celle du peuple et celle des cantons, requise toutes les deux lors de chaque modification de la constitution. Ainsi, bien que le peuple l'ait accepté à une courte majorité (51 pour cent des voix), l'article a été rejeté en raison de l'opposition d'une majorité de cantons (10 cantons et 4 demi-cantons, contre 10 cantons et un demi-canton qui l'ont accepté).

Si nous comparons brièvement les résultats des deux votations sur la culture, nous observons tout d'abord que la tendance globale est similaire dans les deux cas: 57 pour cent de oui en 1986¹⁹ et 51 pour cent en 1994. Nous constatons également une forte corrélation positive entre le vote pour l'initiative de 1986 et celui de l'arrêté fédéral de 1994 au niveau des cantons (r de Pearson = 0.88). La différence réside dans le nombre de cantons opposés aux projets. Celui-ci a dépassé celui des cantons favorables (seulement 4 cantons méfiants en 1986 alors qu'ils sont 10 cantons et 2 demi-cantons en 1994). La baisse du taux d'acceptation constatée au niveau global entre les deux dates se retrouve de façon plus au moins prononcée au niveau des cantons (-24.4 points en Appenzel Rhodes-Intérieures et +13.1 en Valais).

3.2 Le profil du vote

L'arrêté fédéral pour l'encouragement de la culture a donc été accepté par une faible majorité du peuple suisse. Une analyse portant sur les caractéristiques socio-démographiques (*tableau 3.1*) montre que seules quelques variables semblent être pertinentes pour expliquer ce vote. La corrélation la plus élevée correspond à la formation. Elle montre l'influence du niveau de formation sur le taux d'acceptation de l'arrêté. Plus ce niveau est élevé, plus il est accepté à une large majorité. Ce rôle de la formation est encore confirmé lorsque l'on s'intéresse à la classe sociale, puisque seules les personnes exerçant une profession libérale académique et les enseignants acceptent l'article dans une proportion au-dessus de la moyenne, alors que les paysans se distinguent par leur opposition nette. En outre, l'acceptation de l'arrêté décroît légèrement avec l'âge. Cependant, cette relation est partiellement liée au niveau de formation: dans la catégorie de personne disposant d'un niveau de formation élémentaire, l'effet de l'âge sur le comportement de vote disparaît; dans la catégorie de personne disposant d'un niveau de formation élevé, seules les deux dernières tranches d'âge se distinguent significativement, avec une acceptation largement inférieure à la moyenne. En ce qui concerne l'état-civil, on s'aper-

¹⁹ Ce pourcentage est en fait la somme des «oui», à l'initiative et au contre-projet. On peut l'interpréter comme la volonté d'une majorité des citoyens d'inscrire le principe de la culture dans la constitution.

Tableau 3.1: Encouragement de la culture – Comportement selon les caractéristiques socio-démographiques

Caractéristiques/catégories	% «oui»	(n)	V de Cramer
Total effectif	51		
Total VOX	60	606	
<i>Sexe</i>			0.11**
Hommes	55	322	
Femmes	66	284	
<i>Age</i>			0.16**
18–29 ans	67	109	
30–39 ans	72	95	
40–49 ans	61	136	
50–59 ans	55	111	
60–69 ans	48	64	
70 ans et plus	52	83	
<i>Formation</i>			0.25**
Ecole obligatoire	47	55	
Apprentissage, Ecole professionnelle	54	317	
Collège, Gymnase	79	62	
Formation supérieure professionnelle, ETS	61	103	
Université, Ecole polytechnique	87	63	
<i>Statut social</i>			n.s.
(Paysans	33	21)	
Commerçants/artisans	58	76	
(Professions libérales académiques	81	16)	
Cadres supérieurs	57	74	
Cadres moyens	58	150	
(Enseignants	74	27)	
Ouvriers qualifiés	53	104	
Ouvriers non-qualifiés	60	40	
<i>Etat-civil</i>			0.18**
Célibataires	72	137	
Mariés	55	350	
(Concubins	47	32)	
Veufs	67	42	
(Divorcés	78	37)	
<i>Lieu de résidence</i>			0.12**
Campagne	55	224	
Villes petites et moyennes	60	253	
Grandes villes	71	129	

** p<.01, n.s: non significatif

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12.6.94

Tableau 3.2: *Encouragement de la culture – Comportement selon les caractéristiques politiques*

Caractéristiques/catégories	% «oui»	(n)	V de Cramer
Total effectif	51		
Total VOX	60	606	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			0.40**
Confiant	78	205	
Ni l'un ni l'autre, Indécis	82	88	
Méfiant	40	295	
<i>Lien avec un parti</i>			0.36**
Parti Socialiste Suisse	84	115	
(Parti Ecologiste Suisse	78	18)	
(PEP et Adl	86	22)	
Parti Démocrate Chrétien	69	58	
Parti Radical Démocratique et PLS	48	95	
Union Démocratique du Centre	23	40	
(DS et Automobilistes	29	17)	
Pas de lien, pas de sympathie	57	219	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>			0.29**
Gauche	85	123	
Centre	57	379	
Droite	41	93	

** p<.01
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12.6.94

çoit que les personnes vivant en couple sont bien moins favorables à l'introduction d'un article sur l'encouragement de la culture dans la constitution fédérale que les autres.

Le clivage ville-campagne apparaît moins nettement que l'on aurait pu l'imaginer de prime abord. Enfin, la pratique religieuse, la confession et le niveau des revenus n'ont guère influencé le vote sur la culture. Si nous examinons à présent les caractéristiques politiques des votants, nous nous apercevons que la variable «confiance dans le gouvernement» semble être une des clés de l'explication des résultats des votations populaires du 6 juin 1994. Comme cela semble être devenu une habitude dans l'histoire récente de la démocratie directe helvétique, les personnes insatisfaites par le gouvernement s'opposent régulièrement à ses propositions. Ce qui est intéressant, c'est que ce déclin de la confiance ne s'accompagne pas d'un certain degré d'apathie conduisant à une augmentation de l'abstentionnisme dans cette catégorie d'individus (voir tableau 5.3), mais s'exprime directement par un vote que l'on pourrait qualifier de protestataire. Une fois encore, un objet qui paraissait anodin en regard de deux autres, et guère combattu par une critique virulente, est rejeté par la majorité des sceptiques. Lorsque l'on observe le lien entre l'attachement partisan et la direction du vote pour la culture, le rôle des

Tableau 3.3: Encouragement de la culture – Comportement selon les valeurs

Type de valeurs	% «oui»	(n)	V de Cramer
Total effectif	51		
Total VOX	60	606	
<i>Ouverture</i>			0.40**
Pour une Suisse ouverte au monde	78	322	
Valeurs mixtes	48	158	
Pour une Suisse qui défend ses traditions ..	30	104	
<i>Etrangers</i>			0.37**
Suisse et étrangers ont les mêmes chances	77	239	
Valeurs mixtes	65	163	
Pas d'égalité des chances	35	190	
<i>Ordre et sécurité</i>			0.30**
Pas important	72	89	
Valeurs mixtes	78	185	
Important	47	326	
<i>Armée</i>			0.28**
Pour une armée forte	47	253	
Valeurs mixtes	60	197	
Pour une Suisse sans armée	82	142	
<i>Post matérialisme</i>			0.21**
Matérialiste	47	207	
Mixte	67	358	
Post-matérialiste	76	41	
<i>Centralisme-fédéralisme</i>			0.15**
Centralistes	72	148	
Valeurs mixtes	60	222	
Fédéralistes	53	189	

** p<.01
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12.6.94

sympathisants de l'UDC peut sembler intrigant à première vue. Alors que ce parti siège au Conseil Fédéral, ses sympathisants, tout comme en 1986, forment le noyau dur des opposants au projet aux côtés de ceux des DS et des Automobilistes. Mais, cela n'est pas étonnant si l'on fait référence au fait que le mot d'ordre de l'UDC était de rejeter cette proposition. Il apparaît ainsi que les sympathisants de l'UDC sont plus disciplinés que ceux du PRD, par exemple. La tendance de l'effritement du taux d'acceptation de l'objet, au fur et à mesure que l'on passe de l'attachement aux partis de gauche à ceux de droite, est confirmée par l'auto-positionnement des individus sur l'axe gauche-droite. Ainsi, les personnes se déclarant comme étant de gauche

sont deux fois plus favorables au nouvel article constitutionnel que celles de droite. L'intérêt pour la politique est sans effet sur l'issue de ce vote.

Comme pour le vote sur les casques bleus, le *tableau 3.3* révèle l'existence d'un autre clivage important, de l'ordre de valeurs, que l'on dénommera la «suissitude». Ce clivage reflète les positions des citoyens helvétiques face aux mythes les plus importants de la Suisse comme peuvent l'être l'armée, le travail, ou encore le rapport à l'étranger. Il représente la césure entre les individus attachés à l'image construite et perpétuée depuis longtemps d'une Suisse traditionnelle, laborieuse et indépendante d'une part, et ceux qui remettent en question ces valeurs, d'autre part. Ce clivage se manifeste à l'occasion de cette votation à travers l'influence des questions portant sur l'armée, sur les étrangers, sur l'ordre et la sécurité et sur l'ouverture de la Suisse au reste du monde. Par comparaison, le clivage centralisme-fédéralisme, qui était pourtant apparu lors des débats parlementaires, est moins fortement lié au comportement de vote des individus.

3.3 Les motivations du vote

Les promoteurs de l'article sur l'encouragement de la culture ont surtout mis en avant l'importance de la culture comme élément essentiel pour l'individu et pour les différentes communautés helvétiques. C'est à ce titre qu'ils désiraient inscrire son encouragement par la Confédération dans la constitution. Ceci aurait également permis d'assurer un développement de la culture à long terme et ce particulièrement dans les régions ou dans les groupes les moins favorisés sur ce plan. Lorsque l'on passe en revue les motivations des citoyens favorables à cet article, nous constatons que la culture est effectivement perçue comme nécessaire par une écrasante majorité d'entre eux. C'est pourquoi on trouve également parmi les motivations les plus citées celles qui font directement référence à l'importance de la reconnaissance d'un meilleur statut à la culture, que ce soit sur le plan strictement formel, avec son inscription dans la constitution, ou alors sur un plan plus pragmatique, en proclamant la culture au rang d'une affaire de l'Etat. Enfin, l'argument du soutien financier est également avancé, on peut imaginer que c'est toujours dans l'optique de mieux asseoir la culture en Suisse.

Les motivations des opposants reposent sur les mêmes dimensions que celles des personnes favorables. Elles sont évidemment au pôle opposé à celui des précédentes. Comme pour le vote sur les casques bleus, la palme revient cette fois-ci à l'argument financier. En cette période de crise prolongée, les Suisses semblent être très sensibles à ce type d'argument. Même si les conséquences économiques de ce projet n'étaient pas aussi immédiates que pour celui concernant les casques bleus où un chiffre de cent millions avait été avancé, les opposants ont été très sensibles à une hypothétique hausse des dépenses fédérales. Le deuxième type de motivations concerne l'importance de la culture qui dans le cas des opposants ne semble guère mériter la place que lui concèdent ses défenseurs. Enfin, la volonté de préserver l'autonomie des cantons et des communes face au pouvoir central apparaît comme une motivation secondaire, ce qui est conforme avec l'analyse de la section précédente, dans laquelle nous avons souligné l'influence limitée de cette opposition centralisme-fédéralisme sur le comportement de vote.

Tableau 3.4: Encouragement de la culture – Motivation du «oui» et du «non» en pourcent

	Participants	Non-part.
<i>Motivation du «oui»</i>		
La culture est une nécessité	66	76
Pour avoir une meilleure culture	12	7
La culture a besoin d'argent	10	7
La culture doit figurer dans la constitution	8	10
La culture est l'affaire de l'Etat	8	9
La culture est un bon investissement	8	—
Mot d'ordre du Conseil Fédéral	2	—
Connaît ou est artiste	1	1
Autres réponses	8	6
Total	121 % (n=414)	116 % (n=155)
<i>Motivation du «non»</i>		
Trop cher	36	47
Superflu, pas important	16	35
La culture n'a rien à faire dans la constitution	14	4
La culture est l'affaire des cantons et des communes	11	8
La Confédération ne doit pas s'en mêler	9	4
Les «mauvais» seront subventionnés	8	4
Déjà trop de culture	6	4
C'est l'artiste qui doit trouver l'argent	5	2
Cela équivaudrait à favoriser la Suisse allemande	2	—
Les suites seraient imprévisibles	2	4
La culture est à gauche	1	—
Autres réponses	16	12
Total	126 % (n=278)	124 % (n=63)

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12.6.94

Si les défenseurs de l'article sur la culture semblent avoir une opinion tranchée sur les différents arguments avancés, les opposants, pour leur part, ont un avis moins net, surtout en ce qui concerne les arguments en faveur du projet. Ainsi, les avis de ces derniers sont à première vue très partagés au sujet du rôle que la Confédération doit assurer dans le domaine de la promotion de la culture (47 pour cent sont d'accord contre 46 pour cent qui ne le sont pas). Ou encore, les opposants sont en majorité d'accord avec l'argument de la promotion globale de la culture (56 pour cent), alors que celui-ci est clairement un argument en faveur de l'article. En revanche, leur opinion sur le fait que la culture doit rester du domaine exclusif des cantons et des communes est plus nette, celle-ci est encore confirmée par la question de l'étatisation de la culture. Nous décelons ainsi à ce niveau un certain degré d'incohérence des opposants sur la dimension

Tableau 3.5: *Encouragement de la culture – Évaluation des arguments «pour» et «contre» (ayant voté en pourcent)*

		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
<i>Arguments «pour»</i>				
La Confédération doit elle aussi contribuer à sauvegarder, promouvoir et mettre la culture à la portée de chacun.	total	76	19	5
	oui	96	2	2
	non	47	46	7
La culture doit être promue sous toutes ses formes et non pas seulement le cinéma, la conservation du patrimoine et celle des monuments historiques.	total	80	15	5
	oui	98	2	0
	non	56	34	10
La culture est le ciment de notre pays, il convient de lui donner la place qui lui revient dans la constitution.	total	64	27	9
	oui	91	6	3
	non	23	62	15
<i>Arguments «contre»</i>				
La culture doit rester la compétence exclusive des cantons et des communes.	total	36	56	8
	oui	18	78	4
	non	62	25	13
L'article sur la culture nous amène à une étatisation inacceptable de la culture.	total	26	62	12
	oui	7	87	6
	non	56	26	18
Cette nouvelle tâche attribuée à la Confédération est un luxe qu'on ne peut s'offrir dans une situation économique difficile.	total	34	61	5
	oui	10	88	2
	non	70	23	7
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12.6.94				

centralisme-fédéralisme. De nouveau, c'est l'argument pécunier qui semble avoir fait mouche parmi les opposants, alors qu'il est contesté par les défenseurs du projet.

Finalement, l'évaluation des arguments au moyen d'une régression logistique²⁰ consacre l'argument des partisans de l'arrêté selon lequel la culture est le ciment de notre pays, il convient de lui donner la place qui lui revient dans la constitution comme exerçant l'impact le plus important sur la décision de vote, accompagné de l'argument des opposants selon lequel cette nouvelle tâche attribuée à la Confédération est un luxe qu'on ne peut s'offrir dans une situation économique difficile.

²⁰ Ensemble, les six arguments permettent de prédire 90% des réponses.

4. Naturalisation facilitée des jeunes étrangers

4.1 La situation de base

L'arrêté fédéral sur la révision du droit de nationalité dans la constitution fédérale, destiné à faciliter la naturalisation et l'intégration des jeunes étrangers de 15 à 24 ans ayant grandi en Suisse, mais aussi plus prosaïquement à contrer le vieillissement de la population helvétique, était la réponse du gouvernement au rejet populaire, en décembre 1983, d'un projet englobant tant la naturalisation facilitée des jeunes étrangers, que celle des apatrides et autres réfugiés politiques. Cet article sur l'acquisition facilitée de la naturalisation qui accompagnait la révision du droit de la nationalité acceptée lors du même scrutin, fut refusé par 55 pour cent des votants et par 18 cantons contre 5. Les commentateurs politiques de l'époque avaient alors attribué ce refus à la méfiance envers les réfugiés et apatride qui l'aurait emporté sur la bienveillance à l'égard des étrangers de la deuxième et troisième génération, ce qui explique le projet plus restrictif proposé en votation populaire près de douze ans plus tard.

Malgré une approbation très majoritaire au Conseil national et unanime au Conseil des Etats, de même qu'une campagne d'opposition modeste menée par l'Action Nationale et le Parti des Automobilistes, le projet, bien qu'accepté par 53 pour cent de la population suisse, a été refusé par une majorité des cantons. Quinze cantons et demi-cantons (toute la Suisse centrale, la Suisse orientale sauf les Grisons, ainsi que la Thurgovie, l'Argovie, le Valais et le Tessin) ont exprimé un «non», le rejet le plus net venant d'Appenzell Rhodes-Intérieures avec plus de deux tiers des votants, tandis que onze cantons et demi-cantons auraient été prêts à accorder une naturalisation facilitée aux étrangers. Parmi ces derniers nous trouvons tous les cantons romands, sauf celui du Valais, de même que les Grisons ainsi que les grands cantons urbains de Suisse alémanique. Il est paradoxal à cet égard de constater que les cantons accueillant le moins d'étrangers et les moins touchés par la crise économique, soit ceux de la Suisse centrale, ont été les plus vigoureux dans le rejet de cet arrêté constitutionnel, ce qui a poussé certains experts à taxer ce comportement de xénophobe et d'irrationnel, mais l'analyse des motivations du vote nous en dira plus long à ce sujet.

4.2 Le profil du vote

Le *tableau 4.1*, sur le comportement de vote selon les caractéristiques socio-démographiques, laisse apparaître quelques lignes de clivage séparant les citoyen-ne-s au sujet de la naturalisation facilitée des étrangers; si le sexe apparaît comme peu déterminant, les femmes acceptant légèrement plus souvent l'arrêté que les hommes, il n'existe aucune différenciation dans le vote selon les régions linguistiques dans les données VOX. Par contre, des différences importantes sont à noter concernant l'âge des répondants, leur formation, leur classe sociale et leur type d'habitat. Le niveau de formation est la variable la plus corrélée avec la décision de vote: le taux d'acceptation de l'arrêté va en s'élevant avec lui, pour atteindre presque l'unanimité chez les universitaires (98 pour cent de «oui», contre 49 chez les moins formés). La classe sociale reflète les inégalités du niveau de formation, mais introduit aussi d'autres éléments d'explica-

Tableau 4.1: Naturalisation facilitée – comportement selon les caractéristiques démographiques

Caractéristiques/catégories	% «oui»	(n)	V de Cramer
Total effectif	53		
Total VOX	65	622	
<i>Sexe</i>			0.10**
Hommes	60	326	
Femmes	70	296	
<i>Age</i>			0.16**
18–29 ans	78	113	
30–39 ans	66	101	
40–49 ans	66	137	
50–59 ans	61	114	
60–69 ans	53	66	
70 ans et plus	56	82	
<i>Formation</i>			0.32**
Ecole obligatoire	49	59	
Apprentissage/Ecole professionnelle	55	328	
Maturité	79	63	
ETS/form. sup. professionnelle et tech.	76	102	
Université	98	63	
<i>Statut social</i>			0.28**
(Paysans	24	21)	
Commerçants/artisans	54	76	
(Prof. libérale indépendantes	94	17)	
Cadres supérieurs	83	77	
Cadres moyens/inférieurs	65	153	
Enseignants	70	27	
Ouvriers/employés qualifiés	55	113	
(Ouvriers/employés non-qualifiés	64	39)	
<i>Lieu de résidence</i>			0.18**
Grandes villes	73	131	
Villes petites et moyennes	68	261	
Campagne	54	230	

**p<.01
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12.6.94

Tableau 4.2: Naturalisation facilitée – Comportement selon les valeurs

Caracteristiques/catégories	% «oui»	(n)	V de Cramer
Total effectif	53		
Total VOX	65	622	
<i>Egalité des chances entre Suisses et étrangers</i>			0.53**
Suisses et étrangers ont les mêmes chances	89	248	
Valeurs mixtes	71	166	
Pas d'égalité des chances	29	194	
<i>Ouverture</i>			0.41**
Pour une Suisse ouverte au monde	81	328	
Valeurs mixtes	54	164	
Pour une Suisse qui défend ses traditions ..	33	108	
<i>Postmatérialisme</i>			0.21**
Matérialiste	52	210	
Mixte	69	368	
Postmatérialiste	86	44	
<i>Fédéralisme/centralisme</i>			0.17**
Centralistes	77	150	
Valeurs mixtes	66	232	
Fédéralistes	57	193	

**p<.01
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12.6.94

tion: nous notons que les paysans forment le groupe le plus opposé à la naturalisation des jeunes étrangers (24 pour cent d'acceptation), tandis que les professions libérales indépendantes et les cadres supérieurs montrent le comportement inverse (respectivement 94 pour cent et 83 pour cent de «oui»). Les enseignants acceptent l'arrêté plus souvent que la moyenne (70 pour cent), tandis que les ouvriers et employés qualifiés et les indépendants montrent des taux d'acceptation relativement faibles. Le clivage ville-campagne apparaît assez nettement à la lecture de nos résultats: dans les grandes villes, près des trois-quarts des répondants ont accepté l'arrêté sur la naturalisation, à l'inverse des campagnes qui montrent des taux d'acceptation relativement faibles (54 pour cent), les petites agglomérations se situant entre deux (68 pour cent). L'âge montre aussi une relation avec l'orientation de vote: plus il est élevé, moins les répondants acceptent l'arrêté sur la naturalisation (78 pour cent chez les plus jeunes, 56 pour cent chez les aînés).

La lecture du *tableau 4.2*, traitant du comportement de vote selon les valeurs, nous fournit plusieurs indications permettant de confirmer l'analyse des données socio-démographiques. C'est autour de l'égalité des chances entre Suisses et étrangers que se sont le plus cristallisées les opinions; les personnes d'avis que les étrangers devraient avoir les mêmes chances que les

Suisses ont massivement accepté l'arrêté, à l'inverse de celles pensant que les Suisses doivent être plus favorisés (89 pour cent contre 29). Le clivage ouverture-tradition montre aussi son influence sur le vote, les répondants prônant une ouverture de la Suisse sur le monde acceptant nettement la naturalisation facilitée des étrangers, tandis que les tenants d'une défense des traditions s'y opposent (81 pour cent contre 33). L'axe du matérialisme et post-matérialisme confirme ceci, les porteurs de valeurs traditionnelles étant nettement moins favorables à cet objet que les post-matérialistes. Le clivage du fédéralisme semble avoir eu aussi un impact, quoique modeste, puisque les tenants d'une Confédération forte acceptent plus souvent l'arrêté que les partisans de solutions cantonales (77 pour cent contre 57), mais nous verrons dans une équation de régression logistique comparant différents arguments, qu'indépendamment des autres motifs le clivage fédéraliste n'a pas eu d'effet propre sur le vote.

Après examen des caractéristiques socio-démographiques et culturelles, une ligne de clivage ayant départagé les citoyen-ne-s au sujet de la naturalisation facilitée des jeunes étrangers peut mieux être tirée: il s'agit du fossé entre les tenants d'une Suisse protégeant farouchement ses traditions et privilèges, se repliant sur elle-même, se méfiant de l'ouverture comme des étrangers et ceux partisans de valeurs modernes comme l'ouverture et l'égalité. Ce clivage recoupe l'antagonisme culturel entre les personnes âgées et les jeunes, les campagnes et les villes, tandis que nombre de personnes peu formées se sont réfugiées dans un repli frileux sur les traditions, par peur du changement, à l'inverse des catégories ayant un niveau d'instruction plus élevées, mieux préparées à affronter l'avenir. Pour preuve de cette affirmation, nous constatons que si, dans les villes, les personnes les moins formées ont montré des taux d'acceptation relativement élevés (69 pour cent pour les gens formés professionnellement, 75 pour cent pour les non-qualifiés), à la campagne elles ont clairement rejeté cet objet (avec respectivement 44 et 40 pour cent de «oui»), montrant clairement les effets cumulés du manque de formation et du type d'habitat. A l'inverse, les mieux formés ont montré des taux d'acceptation très proches dans les deux contextes (97 et 100 pour cent chez les universitaires, 69 et 81 pour cent pour les diplômés d'une formation professionnelle supérieure).

Le *tableau 4.3*, traitant des caractéristiques politiques des interviewés confirme certaines de nos hypothèses tout en introduisant une dimension nouvelle. En effet, nous constatons que la confiance dans le gouvernement a été une des variables cruciales de ce vote: les personnes confiantes ont massivement accepté la naturalisation facilitée des jeunes étrangers, au contraire des méfiants (86 pour cent contre 44), confirmant l'hypothèse d'un vote sanctionnant le gouvernement.

La méfiance envers le gouvernement, agissant comme levier, a provoqué un écart encore plus grand entre les différents niveaux de formation: si les moins formés montrent une acceptation relativement élevée quand ils ont confiance dans le gouvernement (73 pour cent chez les non-qualifiés, 81 chez les qualifiés), la méfiance les fait rejeter massivement l'arrêté (respectivement 40 et 39 pour cent), à l'inverse des universitaires qui restent constants dans leur vote, quel que soit leur sentiment envers les autorités. Si le parti socialiste, ainsi que le PEP et l'AdI, ont réussi à rallier leurs sympathisants à leur mot d'ordre (90 et 92 pour cent de «oui»), il n'en est pas de même concernant les partis dit bourgeois qui voient une bonne partie de leurs adeptes voter contre l'arrêté. Les petits partis d'extrême-droite (Démocrates Suisses et Automobilis-

Tableau 4.3: Naturalisation facilitée – Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% «oui»	(n)	V de Cramer
Total effectif.....	53		
Total VOX	65	622	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			0.42**
Confiant	86	207	
Indécis	81	91	
Méfiant.....	44	306	
<i>Lien avec un parti</i>			0.36**
Parti socialiste suisse	90	118	
(PES	67	18)	
(PEP, Adi	92	24)	
Parti démocrate chrétien	69	58	
Parti radical-démocratique	59	99	
(Union démocratique du centre.....	29	38)	
(DS/Automobilistes.....	29	17)	
<i>Proximité par rapport à un parti</i>			0.17**
Membre/sympathisant	70	349	
Pas de lien avec un parti.....	53	179	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>			0.28**
Gauche	87	127	
Centre	62	389	
Droite	43	95	
<i>Intérêt pour la politique</i>			0.17**
Très intéressé	73	199	
Moyennement intéressé.....	66	300	
Pas/peu intéressé	50	121	
<i>Connaissance de l'objet</i>			0.20**
Peu/pas de connaissance	49	121	
Connaissances moyennes.....	66	451	
Bonnes connaissances	88	50	

**p<.01
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12.6.94

tes), opposant à cet objet, sont relativement bien suivis (29 pour cent de «oui»), tandis que les partisans de l'UDC semblent avoir suivi les conseils de l'aile nationaliste du mouvement. Le positionnement sur l'axe gauche-droite reflète les mêmes divergences, les personnes se considérant à gauche votant à l'inverse de celles se plaçant à la droite de l'axe (87 pour cent d'acceptation contre 43). Les personnes se distançant des partis et syndicats ont moins souvent

accepté l'arrêté que leurs sympathisants, tandis que les détracteurs des mouvements pour la paix montrent un taux d'acceptation moins élevé que leurs membres et membres potentiels (58 pour cent contre 91), reflétant le clivage culturel ayant scindé le pays. Enfin, le fait que les personnes les moins intéressées à la politique, et les moins renseignées au sujet de l'arrêté sur la naturalisation facilitée aient montré la moins grande acceptation (50 et 49 pour cent) est une preuve supplémentaire que les germes de la xénophobie et du repli sur soi-même sont à chercher dans l'inculture politique et l'ignorance.

4.3 Les motivations du vote

Les partisans de la naturalisation facilitée des jeunes étrangers ont repris (*tableau 4.4*) les arguments de la propagande officielle en sa faveur; la motivation la plus citée spontanément est que les jeunes étrangers sont bien intégrés en Suisse, puis vient ensuite la solidarité avec eux ou la volonté de leur donner une chance. Une partie des personnes favorables à l'arrêté étaient d'avis que les mesures actuelles sont trop compliquées, tandis qu'étaient aussi cités l'enrichissement mutuel, la lutte contre la xénophobie, pour l'ouverture et d'autres réponses plus marginales.

La motivation au refus de la naturalisation facilitée des jeunes étrangers énoncée le plus souvent est qu'il y a trop d'étrangers en Suisse, ce qui n'est pas en rapport avec l'objet porté aux urnes et montre clairement le caractère xénophobe de la plupart des refus de l'arrêté.

Sont cités ensuite le fait que la loi actuelle est adéquate et n'a donc pas besoin d'être changée, puis le manque d'intégration des étrangers, les expériences personnelles négatives avec des étrangers. Les raisons économiques sont marginalement citées, de même que les considérations sur la politique de naturalisation et autres arguments.

4.4 Le soutien aux arguments

Le soutien massif des arguments en faveur de l'arrêté par ceux et celles qui l'ont approuvé ne laisse pas planer d'ambiguïté sur leur vote (*tableau 4.6*); ils sont presque unanimes à penser que les étrangers des seconde et troisième générations sont bien intégrés en Suisse et à approuver le principe d'une procédure de naturalisation plus souple pour les jeunes étrangers ayant grandi en Suisse que pour les autres étrangers. Les opposants à l'arrêté sont moins catégoriques dans leur opinion: ils ne sont que légèrement majoritaires (54 pour cent contre 42) à refuser le principe de la distinction entre les étrangers intégrés en Suisse depuis longtemps et les autres, et semblent donc presque acquis au but de l'arrêté, soit créer une procédure de naturalisation favorisant les étrangers des 2^{ème} et 3^{ème} générations. Ceci va dans le sens de la remarque faite précédemment concernant les motivations et laissant supposer que nombre de citoyen-ne-s n'ont pas voté sur l'objet en question, mais ont plutôt exprimé leur opinion concernant la population étrangère en Suisse. Par contre, les opposants sont, à plus des deux tiers, d'avis que les jeunes en question ne sont pas prêts à devenir des citoyens à part entière.

Tableau 4.4: Naturalisation facilitée – Motivation du «oui» et «non» en pourcent

	participants	non-part.
<i>Motivation du «oui»</i>		
les jeunes étrangers sont bien intégrés	62	61
par solidarité/pour leur donner une chance	21	15
les mesures actuelles sont trop compliquées, longues, coûteuses	8	5
enrichissement mutuel/vertu intégrative de la naturalisation	7	9
contre l'isolement/la xénophobie/pour l'ouverture	7	8
autres réponses	6	6
expériences positives avec des étrangers	4	—
ces étrangers naturalisés resteront en Suisse	2	1
réciprocité avec les pays étrangers	1	1
mot d'ordre du Conseil fédéral	1	—
Total*	119 % (n=393)	106 % (n=202)
<i>Motivation du «non»</i>		
il y a déjà trop d'étrangers en Suisse	46	51
autres réponses	23	23
la loi actuelle va très bien, pas besoin de la changer	19	16
les jeunes étrangers vivant en Suisse ne sont pas assez intégrés	10	8
expériences négatives avec des étrangers	5	1
raison économique/places de travail	5	4
il faut garder une politique de naturalisation restrictive	5	8
la double nationalité n'est pas une bonne chose	4	3
une telle loi attirera encore plus d'étrangers en Suisse	2	1
nous n'avons plus besoin des étrangers	2	—
valable pour toutes les provenances, pas de discrimination entre pays	2	1
avis de tiers	1	—
Total*	124 % (n=249)	116 % (n=91)
* Les totaux sont supérieurs à 100 % car deux réponses par personne étaient possibles. Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12.6.94		

Quant aux arguments contre, si les partisans et les opposants à l'arrêté sont d'avis diamétralement opposés concernant la législation actuelle (tableau 4.7), les premiers la trouvant dissuasive, les seconds la trouvant adaptée pour des jeunes étrangers motivés. En revanche, les différences sont nettement moins importantes concernant l'autorité compétente en la matière. Tandis que les partisans de l'arrêté sont aux deux tiers convaincus que la Confédération peut empiéter sur les compétences des cantons et communes concernant la naturalisation, les opposants ne sont pas majoritaires à être d'avis contraire.

Tableau 4.5: Naturalisation facilitée – Evaluation des arguments «pour» et «contre» (ayant voté en pourcent)

		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
<i>Arguments «pour»</i>				
Les jeunes étrangers qui ont grandi en Suisse doivent bénéficier d'une procédure de naturalisation plus souple que les autres étrangers.	total	41	53	6
	oui	19	77	4
	non	85	8	7
Les jeunes étrangers qui ont grandi en Suisse sont pour la plupart très bien intégrés et doivent pouvoir devenir rapidement des citoyens à part entière.	total	33	55	12
	oui	26	66	8
	non	46	36	18
<i>Arguments «contre»</i>				
Les jeunes étrangers désirant vraiment être naturalisés ne sont pas dissuadés par la législation actuelle sur la naturalisation qui est déjà suffisamment souple.	total	78	20	2
	oui	99	1	0
	non	42	54	4
La Confédération doit s'abstenir d'empiéter sur les compétences des cantons et des communes en matière de naturalisation.	total	72	25	3
	oui	97	2	1
	non	27	68	5
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12.6.94				

Ceci corrobore le fait que la question du fédéralisme n'a pas été évoquée dans les motivations énoncées spontanément et rejoint les résultats d'une équation de régression logistique²¹, montrant que l'argument du fédéralisme, indépendamment des autres, est le seul à ne pas être déterminant pour l'orientation du vote. Les arguments qui ont fait la différence ont donc porté sur le niveau d'intégration des jeunes étrangers, sur leur capacité et leur motivation à devenir des citoyens à part entière. Ces caractéristiques concernent, on le voit, la perception des étrangers en Suisse et ne portent donc pas sur une question technique au sujet des compétences. Ceci rejoint nos constatations comme quoi le refus de l'arrêté a été dans une large mesure un acte xénophobe et de défiance envers le gouvernement et la classe politique.

²¹ Cette procédure permet de mesurer l'influence de variables indépendantes quantitatives sur une variable dépendante dichotomique. Globalement, les oppositions de valeurs permettent de prédire 94% des votes effectifs.

5. La participation

5.1 Le mode de participation

Sur l'ensemble des citoyen-ne-s, 75 pour cent ont voté dans les bureaux de vote, 23 pour cent par correspondance et 2 pour cent se firent représenter; ceci ne diffère pas des chiffres relevés lors des précédentes analyses VOX. Le *tableau 5.1* compare différents facteurs susceptibles d'influencer le mode de participation à la votation (l'analyse se fait en omettant le vote par représentation, à cause du nombre infime de personnes ayant utilisé cette possibilité). Il ressort du tableau que le vote par correspondance est pratiqué presque uniquement en Suisse alémanique, seuls quelques romands et tessinois (respectivement 5 et 4 pour cent) ayant utilisé cette possibilité; cette relation est la plus forte parmi toutes celles relevées (V de Cramer de 0.28). Le mode de participation apparaît comme non lié avec la plupart des variables politiques, de même qu'avec le sexe, l'âge des répondants et leur niveau de formation. Nous remarquons, par contre, que le vote par correspondance est lié avec le statut social des individus: les personnes exerçant une profession libérale indépendante, de même que les cadres supérieurs utilisent deux fois plus souvent cette possibilité que la moyenne, tandis qu'au contraire, les paysans n'utilisent guère cette commodité. Le revenu des ménages (plus il est élevé, plus le vote par correspondance est utilisé), le type de valeurs des répondants (les porteurs de valeurs traditionnelles étant nettement plus attachés au vote dans l'urne que les «post-matérialistes»), de même que le type d'agglomération (les citadins étant les plus fervents utilisateurs du vote par correspondance) offrent par contre des corrélations significatives.

5.2 La participation selon les caractéristiques socio-démographiques et politiques

L'enquête réalisée après le vote du 12 juin 1994 n'apporte que peu d'éléments nouveaux par rapport aux facteurs explicatifs de la participation que l'on cite généralement (*tableau 5.2*): les hommes ont légèrement plus participé que les femmes, les personnes âgées plus que les jeunes, les Suisse alémaniques plus que les romands et les tessinois, les sédentaires plus que les personnes récemment établies dans une localité. Le niveau de participation est aussi lié au statut social des répondants: les enseignants, les cadres supérieures et les professions libérales indépendantes enregistrent les plus forts taux de participation, peut-être en vertu de leur niveau de formation généralement élevé, tandis que les ouvriers se sont le moins rendus aux urnes.

Les variables politiques montrent des corrélations plus fortes avec la participation que les critères socio-démographiques, ce fait a été déjà relevé dans de nombreuses analyses. L'identification à un parti politique, la force du lien avec un parti et surtout l'intérêt pour la politique sont liés à la participation; nous constatons que les partis, exception faite pour le parti écologiste (46 pour cent), ont réussi à attirer leur sympathisants aux urnes (entre 73 et 80 pour cent de votants), tandis que les personnes ne montrant pas d'identification partisane ont moins participé que les autres (52 pour cent). De même, les répondants les plus attachés à un parti se sont rendus massivement aux urnes, à l'inverse des personnes non-liées (88 pour cent contre

Tableau 5.1: Mode de participation au vote du 12 juin 1994 en pourcent

Caractéristiques/Catégories	Aux urnes	par correspondance	(n)	V de Cramer
<i>Classes sociales</i>				0.20**
(Paysan	100	0	21)	
Commerçants/artisans	76	24	80	
(Professions libérales indépendantes	59	41	17)	
Cadres supérieurs	59	41	75	
Cadres moyens/inférieurs	77	23	149	
(Enseignants	74	26	27)	
Ouvriers/employés qualifiés	78	22	111	
(Ouvriers/employés non-qualifiés	82	18	38)	
<i>Postmatérialisme</i>				0.13**
Matérialiste	83	17	211	
Mixte	74	26	363	
Postmatérialiste	62	38	45	
<i>Lieu de résidence</i>				0.10**
Grandes villes	72	28	130	
Petites et moyennes agglomérations	74	26	260	
Communes rurales	81	19	229	
<i>Région</i>				0.28**
Suisse alémanique	68	32	446	
Suisse romande	95	5	146	
(Suisse italienne	96	4	27)	

**p<.01
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12.6.94

56). Concernant l'intérêt pour la politique, variable généralement la plus corrélée avec la participation (V de Cramer de 0.42), nous notons un écart de participation de 69 pour cent entre les personnes se disant très intéressées par la politique et celles n'y accordant pas le moindre intérêt (88 pour cent contre 19).

La structuration de la participation à ce scrutin offre tout de même une particularité qui peut apporter un élément d'explication aux trois refus de cette journée de votations: nous constatons qu'il n'y a pas de différence significative de participation entre les personnes confiantes envers le gouvernement et celles se méfiant de lui (respectivement 68 et 62 pour cent), contrairement à ce qui apparaît généralement dans les analyses. Or, nous avons vu que ces personnes méfiantes ont massivement rejeté tous les objets, sanctionnant ainsi les autorités. L'échec, parfois imprévisible de ces projets, comme pour celui concernant la naturalisation facilitée des jeunes étrangers, découle peut-être dans une certaine mesure du déplacement aux urnes des personnes méfiantes, qui d'ordinaire se rendent moins au bureau de vote.

Tableau 5.2: Participation le 12 juin 1994 selon les caractéristiques socio-démographiques

Caractéristiques/Catégories	Participation en %	(n)	V de Cramer
Participation effective	46		
Participation selon enquête VOX	64	987	
<i>Formation</i>			0.19**
Ecole obligatoire	49	125	
Apprentissage	62	540	
Maturité	75	84	
ETS/formation sup. professionnelle	76	137	
Université	80	81	
<i>Statut sociales</i>			0.26**
(Paysans	70	30)	
(Prof. libérale indépendantes	81	21)	
Indépendants (grand/petit patron)	70	116	
Cadres supérieurs	79	97	
Cadres moyens/inférieurs	73	213	
(Enseignants	90	30)	
Ouvriers/employés qualifiés	49	239	
Ouvriers/employés non-qualifiés	58	69	
<i>Possession de son logement</i>			0.22**
Locataires	56	605	
Propriétaires	78	351	
**p<.01			
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12.6.94			

6. Conclusion

Notre analyse a montré que les trois objets soumis au vote du peuple le 12 juin 1994 ont été marqués par un clivage ouverture-fermeture (que l'on pourrait aussi dénommer modernisme-traditionalisme). Ce clivage a émergé dans les années 80 sur les votes touchant à l'armée, au travail et aux étrangers, thèmes qui ont en commun de toucher, selon l'expression de Sardi et Widmer²², aux «mythes les plus importants de la «suisstude»», c'est-à-dire de mettre en question des valeurs fondamentales de l'identité nationale. Ainsi, les votes sur l'armée ont des implications qui dépassent la fonction instrumentale de l'institution militaire; c'est une certaine idée de l'identité suisse qui est remise en jeu, tant l'imbrication entre les valeurs militaires et les valeurs patriotiques sont considérables. Les questions de politique extérieure (EEE, casques

²² Sardi, Massimo et Widmer, Eric 1993. «L'orientation du vote», 191-212, in: Citoyenneté et démocratie directe, Kriesi, Hanspeter (dir). Zürich: Séismo.

Tableau 5.3: Participation le 12 juin 1994 selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/Catégories	Participation en %	(n)	V de Cramer
Participation effective	46		
Participation selon enquête VOX	64	987	
<i>Identification à un parti</i>			0.28**
Parti socialiste suisse	79	150	
PES	46	41	
(PEP,Adi	75	32)	
Parti démocrate chrétien	80	74	
Parti radical-démocratique	80	124	
Union démocratique du centre	73	55	
(DS/Automobilistes	74	23)	
<i>Lien avec un parti</i>			0.25**
Fortement attaché	88	74	
Assez attaché	84	123	
Sympathisant	69	270	
Non lié	56	332	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			n.s.
Confiant	68	314	
Indécis	64	146	
Méfiant	62	500	
<i>Intérêt pour la politique</i>			0.42**
Très intéressé	88	230	
Plutôt intéressé	71	430	
Pas vraiment intéressé	47	235	
Pas le moindre intérêt	19	85	
**p<.01, n.s.: non-significatif			
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12.6.94			

bleus), et plus généralement ceux en relation avec la modernisation de l'Etat et de la société (article sur le culture, naturalisation des jeunes étrangers) apparaissent comme des enjeux propices à l'affirmation de ce clivage. Le regroupement des différents enseignements recueillis à ce jour permet d'avancer que ce clivage oppose une Suisse moderne, urbaine, disposant d'un niveau de formation élevé et plutôt romande, à une Suisse traditionnelle, rurale, disposant d'un niveau de formation élémentaire et plutôt alémanique.

Ce clivage n'est sans doute pas étranger à la propension marquée des Suisse-sse-s à avoir glissé dans l'urne trois fois la même réponse le 12 juin, plutôt que de voter de façon différenciée (tableau 6.1). Près de deux tiers des votant-e-s (65 pour cent) ont ainsi voté de manière indifférenciée (39 pour cent ont voté trois fois «oui», 26 pour cent trois fois «non»). L'importance

Tableau 6.1: La configuration du vote le 12 juin 1994

Configuration du vote	% des participants
3 x «oui»	39
2 x «oui»	19
1 x «oui»	16
3 x «non»	26
Total (n)=591	100

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12.6.94

du vote indifférencié est confirmée par la grande corrélation existant entre les décisions de vote individuelles pour ces trois objets (r de Pearson de 0.53 entre le vote sur les casques bleus et les deux autres objets, et de 0.57 entre le vote sur la culture et le vote sur la naturalisation). Même si ce résultat ne nous autorise pas à affirmer que la décision de vote pour l'un ou l'autre objet a entraîné la décision de vote pour les deux autres, on peut néanmoins faire l'hypothèse que l'avis sur l'objet «locomotive» du jour, dont la campagne a été la plus animée (les casques bleus) a influencé la décision de vote pour les deux objets.

Finalement, le *tableau 6.2* présente la distribution des différentes catégories de personnes selon la différenciation du vote. Les universitaires et porteurs d'une maturité sont près des trois quarts (respectivement 73 et 70 pour cent) à avoir glissé «trois oui» dans l'urne, tandis qu'à l'inverse, le triple non est de plus en plus fréquent quand le niveau d'éducation baisse. De même, généralement, plus l'âge des répondants augmente, plus le non unanime est répandu (de 13 pour cent chez les plus jeunes, à 41 pour cent chez les personnes dans la soixantaine). La même constatation s'impose concernant le lieu d'habitation, les campagnards étant les plus nombreux à rejeter en bloc les objets proposés, à l'inverse des citadins.

Au sujet des variables politiques, les écarts sont encore plus manifestes: les citoyens confiants sont plus de 3 fois plus nombreux que les méfiants à émettre un «triple oui» (57 pour cent contre 18), tandis que ces derniers sont presque majoritaires (45 pour cent) à tout rejeter. Les sympathisants du parti socialiste sont près des trois quarts (72 pour cent) à suivre le gouvernement dans ses recommandations de vote, à l'inverse des partisans des Démocrates Suisses, Automobilistes et de l'UDC qui sont près des deux tiers (63 pour cent) à rejeter tous les objets. En conformité avec ce qui précède, les personnes se plaçant sur la gauche de l'échiquier politique sont très majoritaires à tout accepter en bloc (73 pour cent), tandis que seul un cinquième des répondants se positionnant à droite adopte le même comportement.

Tableau 6.2: La différenciation dans le vote du 12 juin 1994 – caractéristiques socio-démographiques et politiques

Catégories	3 x 'oui' en %	diffé- rencié en %	3 x 'non' en %	(n)
<i>Formation</i>				0.27**
Ecole obligatoire	21	36	43	53
Apprentissage/Ecole professionnelle	30	38	32	311
Maturité	70	17	13	59
ETS/form. sup. professionnelle	41	42	17	100
Université	73	27	0	62
<i>Confiance dans le gouvernement</i>				0.35**
Confiant	57	37	6	199
Indécis	64	26	10	87
Méfiant	18	37	45	287
<i>Lien avec un parti</i>				0.32**
Parti socialiste suisse	72	20	8	113
(PES	56	22	22	18)
(PEP, Adi	55	41	4	22)
Parti démocrate chrétien	41	41	18	50
Parti radical-démocratique	34	39	27	95
(Union démocratique du centre	3	34	63	38)
(DS/Automobilistes	0	37	63	16)
Pas de lien, pas de sympathie	32	37	31	211
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>				0.26**
Gauche	73	20	7	122
Centre	33	38	29	365
Droite	20	40	40	93
<i>Ouverture</i>				0.36**
Pour une Suisse ouverte au monde	60	29	11	312
Valeurs mixtes	20	47	33	154
Pour une Suisse défendant ses traditions ...	11	33	56	104
**p<.01				
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12.6.94				

7. La méthodologie

La présente analyse repose sur une enquête réalisée durant les trois premières semaines suivant les votations par l'Institut de recherche GfS. L'échantillonnage correspondait à la norme des analyses VOX. 1003 citoyen-ne-s ont été interviewés selon un procédé combiné random/quotas des localités et des personnes, garantissant une représentation adéquate des sexes, des groupes d'âge, des professions, des types d'agglomérations et des régions linguistiques. 705 interviews ont été réalisés en Suisse alémanique, 254 en Suisse romande et 44 en Suisse italienne.

Avec une sélection au hasard, l'importance de cet échantillonnage donne une marge de confiance de ± 3 pour cent. En d'autres termes, un taux statistique de 50 pour cent se situe à 95 pour cent de vraisemblance entre 47 et 53 pour cent.

L'analyse des données a été réalisée au moyen du programme de statistique SPSS. L'interprétation des corrélations bivariales repose sur le coefficient du V de Cramer qui mesure la force de la corrélation entre deux variables. On obtient la valeur 1 lorsque la concordance est totale et la valeur 0 lorsqu'elle est inexistante. Des valeurs inférieures à 0.15 indiquent une très faible corrélation. Le degré signifiant donne la marge d'erreur vraisemblable permettant de supposer une corrélation sur la totalité (des votants ou des citoyen-ne-s suisses). Le V de Cramer n'est indiqué dans les tableaux que lorsque la vraisemblance d'erreur atteint au maximum 0.05. Dans ce cas-là la corrélation est assurée à 95 pour cent. Lorsque le risque d'erreur est supérieur à 0.05, la mention n.s. signifie que le coefficient est non significatif. Le coefficient Alpha de Cronbach a été utilisé pour mesurer la cohérence et l'unidimensionnalité des échelles construites pour cette analyse; si l'Alpha est supérieur à 0.7, on peut en conclure que l'échelle est unidimensionnelle et que tous les items la composant mesurent donc le même phénomène. La procédure de la régression logistique a été employée pour mesurer l'influence de variables indépendantes quantitatives sur des variables dépendantes dichotomiques. Dans ces cas, le pour cent de cas effectivement prédits par l'équation a été indiqué afin d'examiner la validité du modèle.



Analyse des votations fédérales du 12 juin 1994

Boris Wernli, Pascal Sciarini, José Barranco

Bilan des votations

Les trois objets mis en votation populaire le 12 juin 1994 ont tous été refusés. Si le «non» a été le plus clair concernant la création d'un corps suisse de Casques bleus (57 pour cent), les projet d'octroi de la naturalisation facilitée aux jeunes étrangers et d'article en faveur de la culture, exigeant une modification de la Constitution, ont bien été approuvés par le peuple, mais refusés par les cantons (respectivement 53 et 51 pour cent de «oui», mais 13 et 12 cantons contre), mettant le principe de la démocratie en échec par celui du fédéralisme. Les commentaires qui ont suivi les résultats du scrutin l'ont interprété comme une sanction envers les autorités fédérales, en rappelant que les «sept Sages» restent sur une longue série d'échecs, en particulier en matière de politique étrangère. A travers ces faits se pose le problème de la confiance des citoyen-ne-s envers leurs dirigeants; nos données montrent qu'une majorité des citoyen-ne-s (52 pour cent) n'ont pas confiance dans les autorités, que le tiers est confiant et que 15 pour cent des personnes interrogées sont indécises à ce sujet. Ceci, nous le verrons plus loin dans les différentes parties de cette brochure, a été d'une importance primordiale pour le résultat des votations, les personnes méfiantes ayant très largement refusé tous les objets, au contraire de celles confiantes dans les autorités.

Casques bleus

La proposition du Conseil fédéral et du Parlement de créer un contingent de casques bleus suisses a été rejetée par une nette majorité des votant/es (seulement 42.8 pour cent d'acceptation). Notre analyse montre que ce vote a été marqué par un clivage de classe (niveau de formation, statut social et revenu du ménage) et un clivage ville-campagne, et par des différences de vote selon l'âge. Premièrement, alors que trois quarts des personnes disposant d'un niveau de formation élevé ont déposé un «oui» dans l'urne, cette proportion est d'à peine un tiers parmi les personnes disposant d'un niveau de formation élémentaire; les paysans (surtout), les ouvriers et les commerçants/artisans ont clairement rejeté la loi, alors que les enseignants et les personnes de profession libérale académique l'ont massivement acceptée; plus le revenu du ménage est élevé, et plus l'acceptation des casques bleus est élevée. Deuxièmement, alors que

deux tiers des habitants des grandes villes ont voté «oui», un taux presque similaire des personnes habitant la campagne a voté «non». Enfin, l'acceptation des casques bleus suisses a été sensiblement plus importante parmi les 18-39 ans que dans les tranches d'âge plus élevées. Pour ce qui est des facteurs politiques, ce vote est encore marqué par un triple clivage: un clivage entre l'élite gouvernante et le peuple, un clivage entre les personnes intégrées politiquement et les autres, et un clivage entre la gauche et la droite: les personnes méfiantes vis-à-vis du gouvernement, celles qui sont le moins intégrées politiquement (le moins intéressées par la politique ou qui ne se sentent proches d'aucun parti), ainsi que celles qui se situent politiquement au centre, à droite, ou à l'extrême droite (en particulier les sympathisants de l'UDC, du parti des automobilistes et des Démocrates suisses), ont massivement rejeté les casques bleus; à l'inverse, les personnes qui font confiance au gouvernement, celles qui sont le plus intégrées politiquement, et les gens de gauche (sympathisant du PS en particulier) les ont largement acceptés.

L'analyse du comportement selon les valeurs montre que ce vote a divisé la Suisse sur un axe ouverture-tradition: les personnes favorables à l'ouverture de la Suisse vers l'extérieur, à la suppression de l'armée, à l'égalité entre Suisses et Etrangers, ou celles qui sont insensibles à l'ordre et à la sécurité, ont nettement soutenu la création d'un corps de casques bleus suisses. L'étude des motivations énoncées spontanément par les partisans des casques bleus confirme que leur acceptation a été largement déterminée par la volonté de voir la Suisse s'engager sur le plan international et apporter sa contribution à la solidarité entre Etats. En revanche, c'est un calcul coût bénéfice – et en particulier le fait que les casques bleus ont été jugés «trop chers» – qui a prioritairement décidé les opposants à glisser un «non» dans l'urne. Pourtant, nos diverses analyses, et notamment l'examen de la perception des arguments de la campagne, laissent à penser que des facteurs culturels et des facteurs rationnels se sont conjugués dans la décision du vote sur les casques bleus suisses. Ainsi, les partisans et les adversaires des casques bleus ont un avis diamétralement opposé quant au caractère excessif – ou non – du coût de cette opération. Une polarisation également marquée vaut pour un autre argument des opposants, relatif à l'inutilité des casques bleus, ainsi que pour deux autres arguments des partisans: celui qui concevait la mise à disposition des casques bleus suisses comme un acte de solidarité indispensable, et celui qui considérait que cet engagement compléterait la tradition humanitaire et de bons offices de la Suisse.

Article sur l'encouragement de la culture

La deuxième tentative d'inscrire un article portant sur la culture dans la constitution fédérale s'est soldée par un échec. Si 51 pour cent des votants ont accepté ce principe, une majorité des cantons s'y est opposée. Parmi les variables socio-démographiques, l'influence du niveau de formation semble être la plus importante. Plus celui-ci est élevé et plus les individus sont favorables à l'article constitutionnel. Il est également apparu que les paysans y sont, et de loin, les plus opposés. En ce qui concerne les caractéristiques politiques, la confiance dans le gouvernement semble jouer un rôle de premier ordre tout comme l'attachement partisan. Ainsi, lorsque la confiance dans le gouvernement diminue, la tendance au rejet augmente. Ce même

phénomène a été constaté parmi les personnes ayant des préférences partisans de droite, voire d'extrême droite. Les gens qui se déclarent favorables à la suppression de l'armée, à l'égalité entre Suisses et Etrangers et/ou à l'ouverture de la Suisse sont nettement en faveur de l'encouragement de la culture. Si finalement nous nous attardons sur les motivations et les arguments avancés pour expliquer son vote, on s'aperçoit de l'existence d'un clivage sur le rôle de la culture, élément rassembleur et indispensable pour certains, alors que d'autres estiment qu'il s'agit de quelque chose de négligeable. N'oublions toutefois pas de mentionner l'argument du coût qu'aurait entraîné l'attribution de compétences supplémentaires à la Confédération et qui, aux yeux d'une majorité, semble justifier le refus de cet article. A noter, en revanche, que la question du partage des compétences (Confédération-cantons-communes) ne semble pas avoir eu un poids très important dans le choix des citoyen-ne-s.

Arrêté sur la naturalisation facilitée des jeunes étrangers

Ce projet visant à faciliter la naturalisation des jeunes étrangers ayant grandi en Suisse, bien qu'accepté par le peuple (53 pour cent de «oui»), a été refusé par une faible majorité des cantons à la surprise de la plus grande partie de la classe politique et des experts en la matière. Concernant les variables socio-démographiques, des différences importantes dans le comportement de vote sont à noter: le niveau de formation est la variable la plus corrélée avec la décision de vote, plus il augmente, plus l'acceptation de l'objet est forte. Le statut social montre aussi des comportements différents selon les catégories des répondants: nous notons que les paysans forment le groupe le plus opposé à la naturalisation des jeunes étrangers, que les ouvriers et les indépendants montrent des taux d'acceptation relativement faibles, tandis que les professions libérales indépendantes, les cadres supérieurs et les enseignants montrent le comportement inverse. Dans les grandes villes, près des trois-quarts des répondants ont accepté l'arrêté sur la naturalisation, à l'inverse des campagne qui montrent des taux d'acceptation relativement faibles. L'âge montre aussi une relation avec l'orientation de vote: plus il est élevé, moins les répondants acceptent l'arrêté sur la naturalisation. Concernant les valeurs, c'est autour de l'égalité des chances entre Suisses et étrangers que se sont le plus cristallisées les opinions; les personnes d'avis que les étrangers devraient avoir les mêmes chances que les Suisses ont massivement accepté l'arrêté, à l'inverse de celles pensant que les Suisses doivent être plus favorisés. Le clivage ouverture-tradition montre aussi son influence sur le vote, les répondants prônant une ouverture de la Suisse sur le monde acceptant nettement la naturalisation facilitée des étrangers, à l'inverse des tenants d'une défense des traditions. A l'inverse, le clivage du fédéralisme ne semble pas avoir eu aussi un impact direct sur le vote.

Concernant les variables politiques, la confiance dans le gouvernement, le lien avec un parti, la position sur l'axe gauche-droite ont joué un rôle déterminant: les personnes se méfiant du gouvernement, de même que celles liées à un parti de droite et d'extrême droite et celles se positionnant à droite sur l'échiquier politique ont moins approuvé l'arrêté que les autres. L'analyse des motivations et arguments utilisés pour justifier le vote montre que les débats ont porté sur le niveau d'intégration des jeunes étrangers, sur leur capacité et leur motivation à devenir des citoyens à part entière, mais pas sur la question du fédéralisme. De plus, le fait que

l'acceptation de l'arrêté augmente sensiblement avec la connaissance de l'enjeu, ainsi que le fait que la motivation la plus fréquemment avancée pour justifier le refus porte sur le trop grand nombre d'étrangers en Suisse, élément n'ayant aucun rapport avec l'arrêté en question, tend à montrer qu'une partie des opposants n'ont pas compris sur quoi ils votaient, et que le refus de l'arrêté a été dans une large mesure un acte de repli sur soi et de défiance envers le gouvernement et la classe politique.

La participation

La participation à ce scrutin a été plus élevée que de coutume, 46 pour cent contre 40 pour cent en moyenne pour ces dernières années. Sur l'ensemble des citoyen-ne-s, 75 pour cent ont voté dans les bureaux de vote, 23 pour cent par correspondance et 2 pour cent se firent représenter, ce qui est conforme aux observations habituelles. Comme à l'accoutumée, le taux de participation augmente avec l'âge des répondants, leur niveau de formation et leur intérêt pour la politique. La structuration de la participation à ce scrutin offre tout de même une particularité qui peut apporter un élément d'explication aux trois refus de cette journée de votations: nous constatons qu'il n'y a pas de différence significative de participation entre les personnes confiantes envers le gouvernement et celles se méfiant de lui, contrairement à ce qui apparaît généralement dans les analyses. L'échec, parfois imprévisible de ces projets, découle peut-être dans une certaine mesure du déplacement aux urnes des personnes méfiantes, qui d'ordinaire se rendent moins au bureau de vote.

Finalement, il faut noter qu'il existe un lien étroit entre les trois objets: deux tiers des votant/es ont préféré glisser dans l'urne trois fois la même réponse plutôt que de voter de façon différenciée. Ceci vaut pour les opposants (26 pour cent de vote indifférencié), et encore davantage pour les partisans (39 pour cent). Bien qu'il ne soit pas possible de démontrer que la décision de vote pour un objet a entraîné la décision de vote pour les deux autres, on peut néanmoins faire l'hypothèse que l'avis sur l'objet «locomotive» du jour (les casques bleus), dont la campagne a été la plus animée, a influencé la décision du vote pour les deux autres.